# **MEMORIAL**

# Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



# **MEMORIAL**

# Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

# RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 221 1er mars 2003

# SOMMAIRE

Adeo Management S.A., Luxembourg 10577	Expédition Particulière S.A.H., Luxembourg	10598
Aderland Holding S.A., Luxembourg 10599	Feston Investissements S.A., Luxembourg	10606
AIS Advanced Industrial Systems Holding S.A 10581	Filaos Overseas S.A.H., Luxembourg	10598
Akines S.A., Luxembourg 10600	Fink & Schindler S.A	10575
Albacore Lux S.A., Luxembourg 10608	Finpart International S.A., Luxembourg	10570
Alpha Club International S.A., Luxembourg 10605	Foralim S.A., Luxembourg	10581
ARBED S.A., Luxembourg	Fortis L Fix, Sicav, Luxembourg	10597
ARCO, Architecture Company, S.à r.l., Luxem-	Fortis L FoF, Sicay, Luxembourg	10599
bourg	G.M.P. Group S.A., Luxembourg	10583
<b>ARBED S.A., Luxembourg</b>	Golosone Group Holding S.A., Luxembourg	10583
ARBED S.A., Luxembourg	Gourmandises Permises, S.à r.l., Luxembourg	10574
ARBED S.A., Luxembourg	I.T.S. S.A., Mamer-Holzem	10577
ARBED S.A., Luxembourg	Intel Holding S.A., Luxembourg	10603
<b>ARBED S.A.</b> , Luxembourg	International Flavours & Fragrances Moselle,	
Arton S.A., Luxembourg	S.à r.l	10568
Beagle Investments S.A., Luxembourg 10579	Intfideco S.A., Luxembourg	10598
Beartree Investments S.A.H., Luxembourg 10607	Juniper Investment S.A., Luxembourg	10570
Brauner & Richards Holding S.A., Luxembourg 10605	Karlan International S.A.H., Luxembourg	10582
Cap de l'Ecole Française Holding S.A., Luxem-	Lion 51 S.A.H., Luxembourg	10603
bourg 10606	Mannelli & Associés S.A., Bertrange	10573
Celtic Invest S.A., Luxembourg 10575	Marepier Holding S.A., Luxembourg	10602
COFILUX, Compagnie Financière Luxembour-	Marine International Operations S.A., Luxem-	
geoise d'Investissement et Participation S.A.H.,	bourg	10576
Luxembourg	Martinelli Renoir & Cie S.C.A., Luxembourg	10578
Codemaco S.A.H	Martinelli Stratocaster & Cie S.C.A., Luxembourg	10580
Compagnie Privée Commerciale Internationale	MeesPierson-Strategy, Sicav, Luxembourg	10600
S.A., Luxembourg 10583	Metacom, S.à r.l., Mamer-Holzem	10577
Compradore S.A.H., Luxembourg 10585	Midor Finance Luxembourg S.A.H., Luxembourg	10597
Cordite Holding S.A., Luxembourg 10605	Mobilinvest, Sicav, Luxembourg	10566
Crown Properties S.A., Luxembourg 10606	Mobilinvest, Sicav, Luxembourg	10581
Dautom Holding S.A., Luxembourg 10579	Moreland Holding S.A	10581
Domanial S.A.H., Luxembourg 10607	Music World Europe S.A., Luxembourg	10602
e-commInvest S.A., Luxembourg 10599	NC 21 S.A., Stadtbredimus	10577
Electro-Watt S.A., Fentange 10573	Newday S.A., Bertrange	10573
Ely International S.A.H., Luxembourg 10584	OAK Invest, Sicav, Luxembourg	10564
Emaxame - European Management Agency S.A.,	OAK Invest, Sicav, Luxembourg	10581
Pétange 10577	PAM (L), Sicav, Luxembourg	10581
Euro-Salaisons, S.à r.l., Luxembourg 10580	Palandis Investment S.A.H., Luxembourg	10582
Eurochina Investment S.A., Luxembourg 10569	Paradou, S.à r.l., Luxembourg	10576
European Investment & Development S.A.H 10575	Parmeria S.A.H., Luxembourg	10600

Pastor International S.A.H., Luxembourg	10607	Sofia S.A.H., Luxembourg	10586
Patavium	10563	Sopalux Holding S.A., Luxembourg	10604
Pecap, Sicav, Luxembourg	10563	SPC Holding S.A., Luxembourg	10578
Pecap, Sicav, Luxembourg	10581	St. Michel Groupe S.A., Luxembourg	10562
Pletor Holding S.A., Luxembourg	10582	Star Investissement S.A., Luxembourg	10567
Private Capital S.A., Luxembourg	10580	Swesse Holding S.A., Luxembourg	10578
R.L.J. International, S.à r.l., Luxembourg	10571	T.T.D.A. S.A.H., Luxembourg	10604
Rocado S.A., Luxembourg	10580	TrefilARBED Bissen S.A	10569
Santemedia Group Holding, S.à r.l., Luxembourg.	10570	Unifida Holding S.A., Luxembourg	10602
Semit International S.A. Holding, Luxembourg	10605	Uniosa S.A., Luxembourg	10604
Shetland International S.A., Luxembourg	10568	Valuga S.A.H., Luxembourg	10603
SIDMAR Finance (Groupe ARBED) S.A., Luxem-		Vedalo Holding S.A., Luxembourg	10608
bourg	10594	Vesper, Sicav, Luxembourg	10585
SIDMAR Finance (Groupe ARBED) S.A., Luxem-		Viewfield Holding S.A., Luxembourg	10578
bourg	10595	Vista S.A.H., Luxembourg	10607
SINFINA, Société Internationale de Financement		Wirly-International Investment S.A., Luxembourg	10583
S.A.H., Luxembourg	10601	XTEC Publishing S.A., Livange	10574
SOMALUX, Société de Matériel Luxembourgeoi-		Yrénée S.A., Luxembourg	10600
se S.A.H., Luxembourg	10602		
Société Internationale de Recherches Techniques			
(SIRTEC) S.A.H., Luxembourg	10598		

# CODEMACO S.A.H., Société Anonyme Holding.

R. C. Luxembourg B 31.532.

Il résulte d'une lettre recommandée adressée aux administrateurs de la société CODEMACO S.A.H. que le domiciliataire dénonce avec effet immédiat la domiciliation de la société au 310, route de Longwy, L-1371 Luxembourg.

**Etude TINTI & FATHOLAHZADEH** 

Le domiciliataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2003, vol. 579, fol. 24, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(08934/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2003.

# ST. MICHEL GROUPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 47.317.

# DISSOLUTION

#### Extrait

Il résulte d'un acte de dissolution de société reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 27 décembre 2002, enregistré à Grevenmacher, le 8 janvier 2003, vol. 521, fol. 26, case 2;

- I.- Que la société anonyme ST. MICHEL GROUPE S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri, R. C. S. Luxembourg, section B numéro 47.317, constituée suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 mars 1994, publié au Mémorial C numéro 303 du 13 août 1994.
- II.- Que suite à la réunion de toutes les actions en une seule main, la société se trouve dissoute par l'actionnaire unique, par reprise par lui de l'intégralité de l'actif et du passif de ladite société.
- III.- Que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant cinq ans à l'ancien siège social à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 22 janvier 2003.

Pour extrait conforme

J. Seckler

(08979/231/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2003.

# PATAVIUM, Fonds Commun de Placement.

Amendement au Règlement de Gestion

Le conseil d'administration de la société de gestion PATAVIUM ASSET MANAGEMENT (la «Société de Gestion») du Fonds Commun de Placement PATAVIUM (le «Fonds»), a décidé de modifier l'article 5 Paragraphe 1 A) du Règlement de Gestion du Fonds comme suit:

- Ajout d'un membre de phrase à la fin du paragraphe «ou de tout autre pays d'Europe, d'Asie, d'Océanie, d'Afrique et des continents américains» de manière à lire «Chaque compartiment peut investir en des valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un Etat membre de l'Union Européenne, de l'Organisation de Coopération et de Développement Economique ou de tout autre pays d'Europe, d'Asie, d'Océanie, d'Afrique et des continents américains».

Le présent amendement sera publié conformément à l'article 12 du Règlement de Gestion et prendra effet 5 jours après la date de sa publication au Mémorial.

Le 27 janvier 2003.

PATAVIUM ASSET MANAGEMENT / CREDIT AGRICOLE INDOSUEZ LUXEMBOURG

Société de Gestion / Banque Dépositaire

Signatures / Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2003, réf. LSO-AB/1053. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(001035.2/1024/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

# PECAP, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 30.817.

L'an deux mille trois, le trente et un janvier.

Par-devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Rambrouch, en remplacement de son confrère empêché, Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, lequel dernier reste dépositaire du présent acte:

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société d'investissement à capital variable dénommée PECAP, avec siège social à Luxembourg, 14, boulevard Royal, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous la section B et le numéro 30.817,

constituée par acte reçu par le notaire Jacques Delvaux, alors de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 26 juin 1989, publié au Mémorial C de 1989, page 12.566, et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par le même notaire le 30 décembre 1998, publié au Mémorial C de 1999, page 12.463.

L'assemblée est présidée par M. Tom Gutenkauf, employé privé, Luxembourg, 14, boulevard Royal.

Le Président désigne comme secrétaire Mme Valérie Schmitz-Deny, employée privée, Luxembourg, 14, boulevard Royal.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mme Nicole Uhl, employée privée, Luxembourg, 14, boulevard Royal.

Le Président requiert le Notaire d'acter ce qui suit:

- I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:
- Approuver la fusion par absorption de la Société avec PAM (L), une société d'investissement à capital variable constituée sous les lois du Luxembourg et régie par la partie I de la loi du 30 mars 1988 sur les organismes de placement collectif et ayant son siège social au 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, ainsi que tous les points qui pourraient en découler.
- II.- Que les convocations contenant l'ordre du jour ont été faites, conformément à l'article 67 des lois coordonnées sur les sociétés, par lettre du 14 janvier 2003 et par des annonces insérées dans:
  - 1) le «Luxemburger Wort» du 30 décembre 2002 et du 15 janvier 2003;
  - 2) au «Mémorial C» numéro 1822 du 30 décembre 2002 et numéro 39 du 15 janvier 2003;
  - 3) la «Voix du Luxembourg» du 30 décembre 2002 et 15 janvier 2003.

Les numéros justificatifs de ces publications sont déposés au bureau.

- III. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, laquelle, une fois signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.
- IV. Qu'une première assemblée générale extraordinaire ayant eu pour objet le même ordre du jour et réunie devant le notaire Jacques Delvaux en date du 27 décembre 2002 n'a pu délibérer valablement, étant donné qu'il n'était représenté à cette assemblée qu'un nombre d'actions inférieur à la moitié du capital social.
- V) Qu'il apparaît de la liste de présence que 273 actions sur les 4.746 actions en circulation, sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée.
- VI) Qu'en conséquence la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'assemblée approuve la fusion par absorption de la Société avec PAM (L), une société d'investissement à capital variable constituée sous les lois du Luxembourg et régie par la partie I de la loi du 30 mars 1988 sur les organismes de placement collectif et ayant son siège social au 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

après avoir entendu le rapport du conseil d'administration qui explique et justifie le projet de fusion publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations de Luxembourg, le 26 novembre 2002, numéro 1692, et le rapport du réviseur qui est établi conformément à l'article 266 du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, préparé par la société PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg, 400, route d'Esch, joints en annexe au présent acte.

et sous réserve de l'approbation dudit projet de fusion par l'assemblée des actionnaires de PAM (L), s'il y a lieu,

#### Deuxième résolution

L'assemblée approuve ce projet de fusion comprenant l'attribution d'actions des classes concernées dans PAM (L) en échange du transfert de tous les actifs et passifs attribuables à chacune des classes d'actions de la Société à la classe d'actions correspondante établie dans PAM (L), (tel que plus amplement décrit ci-après).

Les avoirs de la sicav PECAP seront transférés au compartiment PAM (L) EQUITIES OPPORTUNTY, en échange d'actions de ce compartiment.

Le rapport d'échange pour les actions de la sicav PECAP est de une action nouvelle libellée en EUR de la classe d'action correspondante dans le compartiment PAM (L) EQUITIES OPPORTUNITY pour une action ancienne de PECAP.

#### Troisième résolution

L'assemblée décide que, suite à l'émission des actions du compartiment concerné dans PAM (L) aux actionnaires de la Société, toutes les actions de la Société en émission seront annulées et que la Société PECAP sera dissoute.

#### Quatrième résolution

L'assemblée approuve toutes les mesures qui ont été prises par le Conseil d'Administration de PAM (L) pour l'exécution du projet de fusion, laquelle devient effective le 4 février 2003.

L'assemblée constate que les documents suivants étaient à la disposition des actionnaires pour inspection et des copies pouvaient être obtenues gratuitement au siège social de la Société et au siège social de PAM (L), savoir:

- le projet de fusion
- les comptes annuels ainsi que les rapports de gestion des trois derniers exercices des sicav qui fusionnent
- un état comptable arrêté au 5 novembre 2002
- les rapports des conseils d'administration des sociétés qui fusionnent, prévus à l'article 265 de la loi sur les sociétés commerciales
  - les rapports mentionnés à l'article 266 de la loi sur les sociétés commerciales.

## Clôture de l'Assemblée

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, le président a levé la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation données de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, les membres du bureau, les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés ont tous signé avec le notaire instrumentant le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé de signer.

Signé: T. Gutenkauf, V. Schmitz-Deny, N. Uhl, L. Grethen.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2003, vol. 15CS, fol. 97, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2003.

J. Delvaux.

(004207/208/89) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2003.

# OAK INVEST, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 81.746.

L'an deux mille trois, le trente et un janvier.

Par-devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Rambrouch, en remplacement de son confrère empêché, Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, lequel dernier reste dépositaire du présent acte.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société d'investissement à capital variable dénommée OAK IN-VEST, avec siège social à Luxembourg, 14, boulevard Royal, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous la section B et le numéro 81.746,

constituée par acte reçu par le notaire Jacques Delvaux en date du 22 avril 2001, publié au Mémorial C de 2001, page 17.283.

L'assemblée est présidée par M. Tom Gutenkauf, employé privé, Luxembourg, 14, boulevard Royal.

Le Président désigne comme secrétaire Mme Valérie Schmitz-Deny, employée privée, Luxembourg, 14, boulevard Royal.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mme Nicole Uhl, employée privée, Luxembourg, 14, boulevard Royal.

Le Président requiert le Notaire d'acter ce qui suit:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

#### Ordre du jour:

- Approuver la fusion par absorption de la Société avec PAM (L), une société d'investissement à capital variable constituée sous les lois du Luxembourg et régie par la partie I de la loi du 30 mars 1988 sur les organismes de placement collectif et ayant son siège social au 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, ainsi que tous les points qui pourraient en découler.
- II.- Que les convocations contenant l'ordre du jour ont été faites, conformément à l'article 67 des lois coordonnées sur les sociétés, par lettre du 14 janvier 2003 et par des annonces insérées dans:
  - 1) le «Luxemburger Wort» du 30 décembre 2002 et du 15 janvier 2003;
  - 2) au «Mémorial C» numéro 1822 du 30 décembre 2002 et numéro 39 du 15 janvier 2003;
  - 3) la «Voix du Luxembourg» du 30 décembre 2002 et 15 janvier 2003.

Les numéros justificatifs de ces publications sont déposés au bureau.

- III. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, laquelle, une fois signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.
- IV. Qu'une première assemblée générale extraordinaire ayant eu pour objet le même ordre du jour et réunie devant le notaire Jacques Delvaux en date du 27 décembre 2002 n'a pu délibérer valablement, étant donné qu'il n'était représenté à cette assemblée qu'un nombre d'actions inférieur à la moitié du capital social.
- V) Qu'il apparaît de la liste de présence que 41.380 actions sur les 253.633 actions en circulation, sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée.
- VI) Qu'en conséquence la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

## Première résolution

L'assemblée approuve la fusion par absorption de la Société avec PAM (L), une société d'investissement à capital variable constituée sous les lois du Luxembourg et régie par la partie I de la loi du 30 mars 1988 sur les organismes de placement collectif et ayant son siège social au 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

après avoir entendu le rapport du conseil d'administration qui explique et justifie le projet de fusion publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations de Luxembourg, le 26 novembre 2002, numéro 1692, et le rapport du réviseur qui est établi conformément à l'article 266 du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, préparé par la société PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg, 400, route d'Esch, joints en annexe au présent acte.

et sous réserve de l'approbation dudit projet de fusion par l'assemblée des actionnaires de PAM (L), s'il y a lieu,

#### Deuxième résolution

L'assemblée approuve ce projet de fusion comprenant l'attribution d'actions des classes concernées dans PAM (L) en échange du transfert de tous les actifs et passifs attribuables à chacune des classes d'actions de la Société à la classe d'actions correspondante établie dans PAM (L), (tel que plus amplement décrit ci-après).

Les avoirs des compartiments OAK INVEST - MEDIUM RISK, OAK INVEST - HIGH RISK et OAK INVEST - LOW RISK seront transférés aux compartiments de PAM (L) BALANCED MEDIUM RISK, respectivement PAM (L) BALANCED HIGH RISK et PAM (L) BALANCED LOW RISK en échange d'actions de la même classe de ces compartiments.

Le rapport d'échange pour les actions du compartiment OAK INVEST - MEDIUM RISK est de une action nouvelle libellée en EUR de la classe d'action correspondante dans le compartiment PAM (L) BALANCED MEDIUM RISK pour une action ancienne de OAK INVEST - MEDIUM RISK.

Le rapport d'échange pour les actions du compartiment OAK INVEST - HIGH RISK est de une action nouvelle libellée en EUR de la classe d'action correspondante dans le compartiment PAM (L) BALANCED HIGH RISK pour une action ancienne de OAK INVEST - HIGH RISK.

Le rapport d'échange pour les actions du compartiment OAK INVEST - LOW RISK est de une action nouvelle libellée en EUR de la classe d'action correspondante dans le compartiment PAM (L) BALANCED LOW RISK pour une action ancienne de OAK INVEST - LOW RISK.

# Troisième résolution

L'assemblée décide que, suite à l'émission des actions des compartiments concernés dans PAM (L) aux actionnaires de la Société, toutes les actions de la Société en émission seront annulées et que la Société OAK INVEST sera dissoute.

# Quatrième résolution

L'assemblée approuve toutes les mesures qui ont été prises par le Conseil d'Administration de PAM (L) pour l'exécution du projet de fusion, laquelle devient effective le 4 février 2003.

L'assemblée constate que les documents suivants étaient à la disposition des actionnaires pour inspection et des copies pouvaient être obtenues gratuitement au siège social de la Société et au siège social de PAM (L), savoir:

- le projet de fusion
- les comptes annuels ainsi que les rapports de gestion des trois derniers exercices des sicav qui fusionnent

- un état comptable arrêté au 5 novembre 2002
- les rapports des conseils d'administration des sociétés qui fusionnent, prévus à l'article 265 de la loi sur les sociétés commerciales
  - les rapports mentionnés à l'article 266 de la loi sur les sociétés commerciales.

Clôture de l'Assemblée

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, le président a levé la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation données de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, les membres du bureau, les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés ont tous signé avec le notaire instrumentant le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé de signer.

Signé: T. Gutenkauf, V. Schmitz-Deny, N. Uhl, L. Grethen.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2003, vol. 15CS, fol. 97, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2003.

I. Delvaux.

(004199/208/97) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2003.

# MOBILINVEST, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 30.321.

L'an deux mille trois, le trente et un janvier.

Par-devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Rambrouch, en remplacement de son confrère empêché, Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, lequel dernier reste dépositaire du présent acte:

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société d'investissement à capital variable dénommée MOBI-LINVEST, avec siège social à Luxembourg, 14, boulevard Royal, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous la section B et le numéro 30.321,

constituée par acte reçu par le notaire Jacques Delvaux, alors de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 11 avril 1989, publié au Mémorial C de 1989, page 8.511, et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par le même notaire le 30 décembre 1998, publié au Mémorial C de 1999, page 12.640.

L'assemblée est présidée par M. Tom Gutenkauf, employé privé, Luxembourg, 14, boulevard Royal.

Le Président désigne comme secrétaire Mme Valérie Schmitz-Deny, employée privée, Luxembourg, 14, boulevard Royal.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mme Nicole Uhl, employée privée, Luxembourg, 14, boulevard

Le Président requiert le Notaire d'acter ce qui suit:

- I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:
- Approuver la fusion par absorption de la Société avec PAM (L), une société d'investissement à capital variable constituée sous les lois du Luxembourg et régie par la partie I de la loi du 30 mars 1988 sur les organismes de placement collectif et ayant son siège social au 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, ainsi que tous les points qui pourraient en découler.
- II.- Que les convocations contenant l'ordre du jour ont été faites, conformément à l'article 67 des lois coordonnées sur les sociétés, par lettre du 14 janvier 2003 et par des annonces insérées dans:
  - 1) le «Luxemburger Wort» du 30 décembre 2002 et du 15 janvier 2003;
  - 2) au «Mémorial C» numéro 1822 du 30 décembre 2002 et numéro 39 du 15 janvier 2003;
  - 3) la «Voix du Luxembourg» du 30 décembre 2002 et 15 janvier 2003.

Les numéros justificatifs de ces publications sont déposés au bureau.

- III. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, laquelle, une fois signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.
- IV. Qu'une première assemblée générale extraordinaire ayant eu pour objet le même ordre du jour et réunie devant le notaire Jacques Delvaux en date du 27 décembre 2002 n'a pu délibérer valablement, étant donné qu'il n'était représenté à cette assemblée qu'un nombre d'actions inférieur à la moitié du capital social
- V) Qu'il apparaît de la liste de présence que une (1) action sur les 197.227 actions en circulation, est présente ou dûment représentée à la présente assemblée.
- VI) Qu'en conséquence la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'assemblée approuve la fusion par absorption de la Société avec PAM (L), une société d'investissement à capital variable constituée sous les lois du Luxembourg et régie par la partie I de la loi du 30 mars 1988 sur les organismes de placement collectif et ayant son siège social au 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

après avoir entendu le rapport du conseil d'administration qui explique et justifie le projet de fusion publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations de Luxembourg, le 26 novembre 2002, numéro 1692, et le rapport du réviseur qui est établi conformément à l'article 266 du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, préparé par la société PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg, 400, route d'Esch, joint en annexe,

et sous réserve de l'approbation dudit projet de fusion par l'assemblée des actionnaires de PAM (L), s'il y a lieu,

#### Deuxième résolution

L'assemblée approuve ce projet de fusion comprenant l'attribution d'actions des classes concernées dans PAM (L) en échange du transfert de tous les actifs et passifs attribuables à chacune des classes d'actions de la Société à la classe d'actions correspondante établie dans PAM (L), (tel que plus amplement décrit ci-après).

Les avoirs de la sicav MOBILINVEST seront transférés au compartiment PAM (L) MIXED WORLD, en échange d'actions de la même classe de ce compartiment.

Le rapport d'échange pour les actions de la sicav MOBILINVEST est de une action nouvelle libellée en EUR de la classe d'action correspondante dans le compartiment PAM (L) MIXED WORLD pour une action ancienne de MOBILINVEST.

#### Troisième résolution

L'assemblée décide que, suite à l'émission des actions du compartiment concerné dans PAM (L) aux actionnaires de la Société, toutes les actions de la Société en émission seront annulées et que la Société MOBILINVEST sera dissoute.

#### Quatrième résolution

L'assemblée approuve toutes les mesures qui ont été prises par le Conseil d'Administration de PAM (L) pour l'exécution du projet de fusion, laquelle devient effective le 4 février 2003.

L'assemblée constate que les documents suivants étaient à la disposition des actionnaires pour inspection et des copies pouvaient être obtenues gratuitement au siège social de la Société et au siège social de PAM (L), savoir:

- le projet de fusion
- les comptes annuels ainsi que les rapports de gestion des trois derniers exercices des sicav qui fusionnent
- un état comptable arrêté au 5 novembre 2002
- les rapports des conseils d'administration des sociétés qui fusionnent, prévus à l'article 265 de la loi sur les sociétés commerciales
  - les rapports mentionnés à l'article 266 de la loi sur les sociétés commerciales.

# Clôture de l'Assemblée

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, le président a levé la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation données de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms, états et demeures, les membres du bureau, les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés ont tous signé avec le notaire instrumentant le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé de signer.

Signé: T. Gutenkauf, V. Schmitz-Deny, N. Uhl, L. Grethen.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2003, vol. 15CS, fol. 97, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2003.

J. Delvaux.

(004213/208/89) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2003.

# STAR INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 73.107.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2003, vol. 579, fol. 40, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2003.

STAR INVESTISSEMENT S.A.

Signatures

Administrateurs

(08080/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

# SHETLAND INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>. R. C. Luxembourg B 41.492.

# DISSOLUTION

L'an deux mille deux, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné,

#### A comparu:

La société BRASILINVEST MARKETING E SERVIÇOS LDA, avec siège à Funchal,

ici représentée par Monsieur Paul Marx, docteur en droit, Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé. La prédite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit ses déclarations et constatations:

- a) que la société anonyme SHETLAND INTERNATIONAL S.A., ci-après dénommée la «Société», avec siège social à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon ler, (R.C.S. Luxembourg B numéro 41.942), a été constituée suivant acte reçu par Maître Camille Hellinckx, alors notaire de résidence à Luxembourg, remplacé par Maître Marthe Thyes-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 juin 1992, publié au Mémorial C numéro 50 du 3 février 1993 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte sous seing privé en date du 22 novembre 2000, publié au Mémorial C numéro 487 du 28 juin 2001;
- b) que le capital social est fixé à EUR 30.989,- (trente mille neuf cent quatre-vingt-neuf Euros), représenté par 1.000 (mille) actions sans désignation de valeur nominale;
- c) que la comparante, représentée comme dit ci-avant, est devenue propriétaire de toutes les actions de la Société, le registre des actions nominatives en faisant foi;
  - d) que la comparante a décidé de dissoudre et liquider la Société, celle-ci ayant cessé toute activité;
  - e) que la comparante prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation;
  - f) que la comparante déclare avoir réglé tout le passif de la Société et avoir transféré tous les actifs à son profit;
- g) qu'il est constaté que la comparante se trouve investie de tous les éléments actifs de la Société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la Société même inconnus à l'heure actuelle;
- h) que la liquidation de la Société est achevée et que la Société est à considérer comme définitivement clôturée et liquidée;
- i) que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leurs mandats,
- j) que les livres et documents de la Société sont conservés pendant une durée de cinq ans à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès-qualité, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Marx - H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 3 janvier 2003, vol. 423, fol. 47, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 20 janvier 2003.

H. Hellinckx.

(06778/242/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2003.

# INTERNATIONAL FLAVOURS & FRAGRANCES MOSELLE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg B 86.690.

# DISSOLUTION

# Extrait

Il résulte d'un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 décembre 2002, enregistré à Luxembourg le 6 janvier 2003, vol. 16CS, fol. 42, case 9, que la société INTERNATIONAL FLA-VOURS & FRAGANCES MOSELLE, S.à r.l., a été dissoute par décision de l'actionnaire unique, réunissant en ses mains la totalité des actions de la société prédésignée, et prenant à sa charge tous les actifs et passifs de la société dissoute, la liquidation de la société étant achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2003.

(07922/211/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

# **EUROCHINA INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau. R. C. Luxembourg B 48.983.

L'an deux mille deux, le vingt-quatre décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de EUROCHINA INVESTMENT S.A., R. C. numéro B 48.983 ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte de Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 12 octobre 1994, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 22 du 14 janvier 1995.

Les statuts de le société ont été modifiés à plusieurs reprises, la dernière fois par acte reçu de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 décembre 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 214 du 29 mars 1999.

La séance est ouverte à 9.40 heures sous la présidence de Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Kédange, France.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny, Belgique.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les cinq mille (5.000) actions avec une valeur nominale de cent US dollars (USD 100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de cinq cent mille US dollars (USD 500.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ciaprès reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procèsverbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

- II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:
- 1. Dissolution de la société et mise en liquidation.
- 2. Nomination d'un ou plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.
- 3. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

# Première résolution

L'assemblée générale décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

# Deuxième résolution

L'assemblée générale nomme aux fonctions de liquidateur, pour la durée de la liquidation, Monsieur Marc Koeune, préqualifié, qui aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, y compris ceux de réaliser les opérations prévues à l'article 145 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée à 9.45 heures. Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute. Signé: M. Koeune, R. Uhl, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2002, vol. 138S, fol. 11, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2003.

J. Elvinger.

(07923/211/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

# TrefilARBED BISSEN S.A., Société Anonyme.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de TrefilARBED BISSEN S.A. du 9 décembre 2002

Monsieur René Pepin est nommé fondé de pouvoir de TrefilARBED BISSEN avec procuration pour les affaires courantes. Cette nomination prend effet le 1er janvier 2003. La signature de M. Pepin conjointement à celle d'un administrateur ou d'un autre fondé de pouvoir engage valablement la société pour les affaires courantes.

Bissen, le 3 janvier 2003.

Pour extrait conforme

G. Frantzen / R. Junck

Président du Conseil d'administration / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2003, vol. 579, fol. 48, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(08266/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2003.

# JUNIPER INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 202, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 52.852.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2001 et le bilan et l'annexe non consolidés au 31 décembre 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 22 janvier 2003, vol. 579, fol. 30, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 25 septembre 2002

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2002:

- Monsieur Yves Prussen, docteur en droit, demeurant à Luxembourg
- Monsieur André Elvinger, avocat, demeurant à L-1450 Luxembourg
- Monsieur Göran Grosskopf, avocat, demeurant à CH-1012 Lausanne

Est nommé réviseur indépendant, son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2002:

- ERNST & YOUNG, société anonyme, L-1359 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2003.

Signature.

(08068/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

# FINPART INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer. R. C. Luxembourg B 64.755.

## **RECTIFICATIF**

Dans l'extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 9 décembre 2002, il y a lieu de lire:

FINPART INTERNATIONAL S.A.

Société anonyme

21. allée Scheffer

L-2520 Luxembourg

au lieu de:

FINPART INTERNATIONAL S.A.

Société anonyme

73, Côte d'Eich

L-1450 Luxembourg

Luxembourg, le 23 janvier 2003.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2003, vol. 579, fol. 43, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(08069/751/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2003.

# SANTEMEDIA GROUP HOLDING, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.

R. C. Luxembourg B 87.079.

Extrait de la décision circulaire des associés de la Société en date du 2 décembre 2002

Il résulte d'une décision circulaire des associés de la Société en date du 2 décembre 2002 que sont nommés au conseil de gérance de la Société:

- Monsieur Stephen Warshaw, demeurant 29, Heathhurst Road, Londres NW3 2RN, Royaume-Uni,
- Monsieur François Mirallie, demeurant Tienne du Peuthy, 6, B-1380 Lasne, Belgique.

Luxembourg, le 29 janvier 2003.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2003, vol. 579, fol. 65, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09424/250/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2003.

# R.L.J. INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

#### **STATUTS**

L'an deux mille deux, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

#### A comparu:

Monsieur Stefano Renato Ottaviani, manager, demeurant à Firenze, Piazza Massimo d'Azzeglio 3 (Italie);

ici représenté par Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach (Luxembourg),

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- qu'après des cessions de parts sous seing privé il est le seul et unique associé de la société a responsabilité limitée de droit italien RLJ S.R.L., ayant son siège social à Rome, via Salaria 1254 (Italie), inscrite au registre de commerce de Rome sous le numéro 03583651009;
  - que le capital social s'élève actuellement à quinze mille cinq cent Euro (15.500,- EUR);
  - que l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

# Première résolution

L'associé unique décide de transférer pour les besoins de la liquidation le siège social statutaire et administratif de la société de Rome (Italie) à L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adelaïde, et d'adopter par la société la nationalité luxembourgeoise.

#### Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier la dénomination de la société en R.L.J. INTERNATIONAL, S.à r.I.

## Troisième résolution

L'associé unique décide de remplacer les parts sociales existantes par six cent vingt (620) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (25,- EUR) chacune.

#### Quatrième résolution

L'associé unique décide de modifier l'objet de la société pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet à Luxembourg et à l'étranger l'exercice d'activités se rattachant à la restauration telles que:

- l'organisation de réceptions, de banquets, de repas d'affaires, de cocktails, de fêtes de communauté et similaires, avec production et/ou fourniture d'aliments, de boissons, liqueurs entre la fourniture des locaux, du mobilier, de l'accompagnement musical et de tout ce qui pourrait s'avérer nécessaire;
- la gestion directe ou indirecte de restaurants, cantines et établissements publics en général, soit singulièrement soit dans le cadre de complexes;
- la fourniture de repas pré-confectionnés et la production en propre ou par tierces personnes d'aliments, confiseries et dérivés;

La société pourra en outre exercer toutes les activités industrielles et commerciales, mobilières et immobilières, nécessaires pour la réalisation de l'objet social et enfin pourra, à condition que ces activités ne deviennent prévalentes, ne soient «exercées pour le public» et soit rattachées fonctionnellement à l'exercice de l'activité sociale;

- acquérir ou vendre participations dans des sociétés ou entités ayant un objet social similaire ou en tout cas rattaché au sien;
  - donner caution et en général fournir garanties réelles ou personnelles même en faveur de tiers.

La société ne pourra pas:

- exercer aucune activité financière envers le public (prise de participations, concessions de financements sous quelque forme que ce soit, prestations de services de paiement et intermédiation de changes);
- collecter épargne parmi le public ni exercer ou effectuer des opérations fiduciaires aux termes de la législation en vigueur de la matière.»

# Cinquième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précédent et de les adapter à la législation luxembourgeoise, l'associé unique décide de procéder à une refonte complète des statuts pour leur donner la teneur suivante.

# Titre ler. Objet - Raison sociale - Durée

- Art. 1er. Il existe une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts
  - Art. 2. La société prend la dénomination de R.L.J. INTERNATIONAL, S.à r.l.
- Art. 3. La société a pour objet à Luxembourg et à l'étranger l'exercice d'activités se rattachant à la restauration telles que:
- l'organisation de réceptions, de banquets, de repas d'affaires, de cocktails, de fêtes de communauté et similaires, avec production et/ou fourniture d'aliments, de boissons, liqueurs entre la fourniture des locaux, du mobilier, de l'accompagnement musical et de tout ce qui pourrait s'avérer nécessaire;
- la gestion directe ou indirecte de restaurants, cantines et établissements publics en général, soit singulièrement soit dans le cadre de complexes;

- la fourniture de repas pré-confectionnés et la production en propre ou par tierces personnes d'aliments, confiseries et dérivés:

La société pourra en outre exercer toutes les activités industrielles et commerciales, mobilières et immobilières, nécessaires pour la réalisation de l'objet social et enfin pourra, à condition que ces activités ne deviennent prévalentes, ne soient «exercées pour le public» et soit rattachées fonctionnellement à l'exercice de l'activité sociale;

- acquérir ou vendre participations dans des sociétés ou entités ayant un objet social similaire ou en tout cas rattaché au sien;
- donner caution et en général fournir garanties réelles ou personnelles même en faveur de tiers. La société ne pourra pas:
- exercer aucune activité financière envers le public (prise de participations, concessions de financements sous quelque forme que ce soit, prestations de services de paiement et intermédiation de changes);
- collecter épargne parmi le public ni exercer ou effectuer des opérations fiduciaires aux termes de la législation en vigueur de la matière.
  - Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.
  - Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

#### Titre II. Capital social - parts sociales

- **Art. 6.** Le capital social est fixé à quinze mille cinq cents Euro (15.500,- EUR), représenté par six cent vingt (620) parts sociales de vingt-cinq Euro (25,- EUR) chacune, entièrement libérées.
  - Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de loi sur les sociétés commerciales.

- Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.
- **Art. 9.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pas pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

# Titre III. Administration et Gérance

- Art. 10. La société est administrée par un gérant, associé ou non, nommé et révocable à tout moment par l'assemblé générale qui fixe ses pouvoirs et ses rémunération.
- Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.
- Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir l'unanimité des associés:

- **Art. 13.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci.
- Art. 14. Le gérant ne contracte, à raison de ses fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est pas responsable que de l'exécution de son mandat.
- **Art. 15.** Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification au gérant par décision des associés.
  - Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

# Titre IV. Dissolution - Liquidation

**Art. 17.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

# Titre V. Dispositions générales

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

# Sixième résolution

L'associé unique décide de nommer comme gérant unique de la société: Monsieur Stefano Renato Ottaviani, manager, demeurant à Firenze, Piazza Massimo d'Azzeglio 3 (Italie).

La société est engagée par la signature individuelle du gérant.

#### Septième résolution

L'associé unique décide de fixer le siège social à L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adelaïde.

#### Déclaration pro fisco

En outre, les associés déclarent expressément que le capital de la société, déterminé à l'article 6 des statuts ci-avant a été intégralement repris de l'ancienne société de droit italien RLJ S.R.L. dont le transfert de siège est constaté par les présentes, sans aucun apport nouveau. Que par conséquent, le présent acte est exempté de tout droit d'apport.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes est évalué à environ sept cents Euro.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeures, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Thill - J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 31 décembre 2002, vol. 521, fol. 16, case 4. – Reçu 12 Euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 27 janvier 2003.

J. Seckler.

(09004/231/137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2003.

# **NEWDAY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8055 Bertrange, 166, rue de Dippach.

R. C. Luxembourg B 85.004.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2003, vol. 579, fol. 32, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2003.

Signature

Mandataire

(09093/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2003.

# MANNELLI & ASSOCIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 50, route de Longwy. R. C. Luxembourg B 42.593.

Extrait de l'assemblée générale des actionnaires du 10 juillet 2002

Monsieur Reiner Krippes, demeurant à D-54666 Irrel, 5, Buserweg, est nommé administrateur. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2003, vol. 579, fol. 52, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09094/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2003.

# **ELECTRO-WATT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5811 Fentange, 119, rue de Bettembourg. R. C. Luxembourg B 71.598.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 23 janvier 2003, vol. 579, fol. 36, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2003.

Pour ELECTRO-WATT S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(09406/503/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2003.

# ARCO, ARCHITECTURE COMPANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1629 Luxembourg, 3, rue des Trois Glands.

R. C. Luxembourg B 63.579.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2003, vol. 579, fol. 4, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2003.

ARCO, ARCHITECTURE COMPANY, S.à r.l.

**Signatures** 

Les gérants

(09461/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2003.

# GOURMANDISES PERMISES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 15, place Dargent.

R. C. Luxembourg B 80.480.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2003, vol. 579, fol. 33, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2003.

Signature.

(09462/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2003.

# XTEC PUBLISHING S.A., Société Anonyme, (anc. XPROD S.A.).

Siège social: L-3378 Livange, Zone Industrielle. R. C. Luxembourg B 81.472.

L'an deux mille deux, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme XPROD S.A., avec siège social à L-3378 Livange, Zone Industrielle (R.C.S. Luxembourg section B numéro 81.472), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 12 mars 2001, publié au Mémorial C numéro 957 du 3 novembre 2001,

et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 14 mai 2001, publié au Mémorial C numéro 1092 du 30 novembre 2001,

ayant un capital social fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par vingt-quatre mille huit cents (24.800) actions, sans désignation de valeur nominale.

La séance est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Françoise Hübsch, demeurant à Ernzen, (Allemagne).

La présidente désigne comme secrétaire Monsieur Christian Dostert, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Olivier Georges, ingénieur-technicien, demeurant à Crauthem.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

# Ordre du jour:

- Changement de la dénomination sociale en XTEC PUBLISHING S.A. et modification afférente de l'article 1 des statuts.
- B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.
- C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

# Résolution unique

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale en XTEC PUBLISHING S.A. et de modifier en conséquence l'article premier (1er) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Art. 1er. Il existe une société anonyme sous la dénomination de XTEC PUBLISHING S.A.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à cinq cent vingt euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. Hübsch - C. Dostert - O. Georges - J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 7 janvier 2003, vol. 521, fol. 24, case 1. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 27 janvier 2003.

J. Seckler.

(08984/231/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2003.

# FINK & SCHINDLER S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 32.034.

Il résulte d'une lettre recommandée adressée aux administrateurs de la société FINK & SCHINDLER S.A. que le domiciliataire dénonce avec effet immédiat la domiciliation de la société au 310, route de Longwy, L-1371 Luxembourg.

**Etude TINTI & FATHOLAHZADEH** 

Le domiciliataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2003, vol. 579, fol. 24, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(08931/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2003.

# **EUROPEAN INVESTMENT & DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme Holding.**

R. C. Luxembourg B 34.340.

Il résulte d'une lettre recommandée adressée aux administrateurs de la société de EUROPEAN INVESTMENT & DE-VELOPMENT S.A. que le domiciliataire dénonce, avec effet immédiat, la domiciliation de la société au 310, route de Longwy, L-1371 Luxembourg.

**ETUDE TINTI & FATHOLAHZADEH** 

Le domiciliataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2003, vol. 579, fol. 24, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(08932/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2003.

## CELTIC INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 55.730.

# DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte de dissolution de société reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 27 décembre 2002, enregistré à Grevenmacher, le 7 janvier 2003, vol. 521, fol. 24, case 12;

- I.- Que la société anonyme CELTIC INVEST S.A., ayant son siège social à L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener,
- R. C. S. Luxembourg, section B numéro 55.730 a été constituée suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire alors de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 16 juillet 1996, publié au Mémorial C numéro 397 du 17 août 1996.
- II.- Que suite à la réunion de toutes les actions en une seule main, la société se trouve dissoute par l'actionnaire unique, par reprise par lui de l'intégralité de l'actif et du passif de ladite société.
- III.- Que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant cinq ans à l'ancien siège social à L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 22 janvier 2003.

Pour extrait conforme

J. Seckler

(08960/231/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2003.

# PARADOU, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2249 Luxembourg, 25C, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 35.816.

#### DISSOLUTION

L'an deux mille deux, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, lequel dernier nommé restera dépositaire du présent acte, soussigné;

# A comparu:

- Monsieur Christian Dostert, employé privé, demeurant à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de Madame Salma Ojjeh, administratrice de société, demeurant à Le Caire, 39, rue Is Maadi, (Egypte),

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Paris, le 16 décembre 2002, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société à responsabilité limitée PARADOU, S.à r.l., avec siège social a L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal, (R. C. Luxembourg section B numéro 35.816), été constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 décembre 1990, publié au Mémorial C numéro 215 du 15 mai 1991,

et que la devise d'expression du capital social de la société a été convertie de florins hollandais en euros par l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 21 juillet 1999, publié au Mémorial C numéro 1000 du 1er juillet 2002.

- II.- Que le capital social souscrit est fixé à 68.067,03 EUR, représenté par 100 parts sociales sans désignation de valeur nominale.
- III.- Que sa mandante constate qu'en vertu d'une cession de parts sociales sous seing privé en date du 20 décembre 2002, Monsieur Mansour Ojjeh, administrateur de société, demeurant à Riyadh, (Arabie Saoudite), a cédé cinq (5) parts sociales à Madame Salma Ojjeh, préqualifiée.
- IV.- Que cette cession de parts sociales est approuvée conformément à l'article 6 des statuts et l'associée unique la considère comme dûment signifiée à la société, conformément à l'article 1690 du code civil et à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales.
- V.- Que sa mandante est devenue propriétaire de toutes les parts sociales de la susdite société et qu'en tant associée unique elle déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société par la reprise de l'intégralité de l'actif et du passif de la société.
  - VI.- Que tout l'actif et le passif de la société dissoute seront transmis à l'associée unique.
  - VII.- Que décharge pleine et entière est accordée au gérant de la société dissoute pour l'exécution de son mandat.
  - VIII.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des parts sociales de la société dissoute.
- IX.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

# Frais

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à mille euros, sont à charge de la société dissoute.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Dostert, J. Elvinger.

Enregistré à Grevenmacher, le 9 janvier 2003, vol. 521, fol. 28, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 27 janvier 2003. J. Seckler.

(08949/231/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2003.

# MARINE INTERNATIONAL OPERATIONS S.A., Société Anonyme, (anc. HALLSHUK S.A.).

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II. R. C. Luxembourg B 76.762.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2003, vol. 579, fol. 59, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2003.

Signature.

(08936/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2003.

# ADEO MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II. R. C. Luxembourg B 74.223.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2003, vol. 579, fol. 59, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2003.

Signature.

(08937/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2003.

# EMAXAME - EUROPEAN MANAGEMENT AGENCY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4782 Pétange, 2, rue de l'Hôtel de Ville. R. C. Luxembourg B 64.393.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2003, vol. 579, fol. 51, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 27 janvier 2003.

J.-Y. Marchand.

(08940/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2003.

# I.T.S. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8279 Mamer-Holzem, 24, route de Capellen. R. C. Luxembourg B 18.115.

Les bilans et l'annexe au 31 décembre 1991, au 31 décembre 1992, au 31 décembre 1993, au 31 décembre 1994, au 31 décembre 1995, au 31 décembre 1996, au 31 décembre 1999, au 31 décembre 2000 et au 31 décembre 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 24 janvier 2003, vol. 579, fol. 40, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(08945/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2003.

# METACOM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8279 Mamer-Holzem, 24, route de Capellen. R. C. Luxembourg B 25.738.

Les bilans et l'annexe au 31 décembre 1996, 31 décembre 1997, 31 décembre 1998, 31 décembre 1999 et 31 décembre 2000, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 24 janvier 2003, vol. 579, fol. 40, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. (08946/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2003.

# NC 21 S.A., Société Anonyme, (anc. 3E INVESTMENT HOLDING S.A.).

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 1, Am Broch. R. C. Luxembourg B 43.001.

Il résulte d'une décision prise par le conseil d'administration de la société en date du 20 décembre 2002, enregistré à Luxembourg en date du 30 décembre 2002, vol. 17CS, fol. 1, case 1, que Monsieur Daniel Ritz a été nommé administrateur délégué avec pouvoir d'engager la société par sa signature individuelle en toutes circonstances, y compris les actes d'achat, de vente ou d'échange d'immeuble, les actes de mainlevée avant ou après paiement, les actes de postposition et les actes d'emprunt ou d'ouverture de crédit, avec ou sans garantie hypothécaire, y compris la stipulation de la voie parée conformément aux dispositions de l'article 879 et suivants du Nouveau Code de Procédure Civile sur la saisie immobilière.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2003.

J.-P. Hencks

Notaire

(09463/216/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2003.

# VIEWFIELD HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 16, rue des Capucins.

R. C. Luxembourg B 83.678.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2003, vol. 579, fol. 49, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2003.

Signature

Un mandataire

(08948/779/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2003.

### SWESSE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 16, rue des Capucins.

R. C. Luxembourg B 83.811.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2003, vol. 579, fol. 44, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2003.

Signature

Un mandataire

(08950/779/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2003.

# SPC HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 16, rue des Capucins.

R. C. Luxembourg B 33.235.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2003, vol. 579, fol. 49, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2003.

Signature

Un mandataire

(08952/779/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2003.

# MARTINELLI RENOIR & CIE S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 63.508.

# DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte de dissolution de société reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 27 décembre 2002, enregistré à Grevenmacher, le 7 janvier 2003, vol. 521, fol. 25, case 3;

- I.- Que la société en commandite par actions MARTINELLI RENOIR & CIE S.C.A., ayant son siège social à L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté, R. C. S. Luxembourg, section B numéro 63.508, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 février 1998, publié au Mémorial C numéro 407 du 5 juin 1998.
- II.- Que suite à la réunion de toutes les actions en une seule main, la société se trouve dissoute par l'actionnaire unique, par reprise par lui de l'intégralité de l'actif et du passif de ladite société.
- III.- Que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant cinq ans à l'ancien siège social à L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 22 janvier 2003.

Pour extrait conforme

J. Seckler

(08963/231/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2003.

# BEAGLE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 16, rue des Capucins.

R. C. Luxembourg B 57.296.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2003, vol. 579, fol. 49, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2003.

Signature

Un mandataire

(08964/779/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2003.

# ARTON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 77.609.

#### DISSOLUTION

#### Extrait

Il résulte d'un acte de dissolution de société reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 27 décembre 2002, enregistré à Grevenmacher, le 7 janvier 2003, vol. 521, fol. 25, case 4;

- I.- Que la société anonyme ARTON S.A., ayant son siège social à L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener, R. C. S. Luxembourg, section B numéro 77.609, a été constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 30 août 2000, publié au Mémorial C numéro 91 du 7 février 2001.
- II.- Que suite à la réunion de toutes les actions en une seule main, la société se trouve dissoute par l'actionnaire unique, par reprise par lui de l'intégralité de l'actif et du passif de ladite société.
- III.- Que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant cinq ans à l'ancien siège social à L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 22 janvier 2003.

Pour extrait conforme

J. Seckler

(08965/231/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2003.

# **DAUTOM HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont. R. C. Luxembourg B 39.334.

### **EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue en date du 27 décembre 2002 que Madame Gabriele Schneider, directrice adjointe de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, a été coopté en fonction d'administrateur.

L'élection définitive de Madame Gabriele Schneider et la décharge pleine et entière à l'administrateur sortant sera votée par la prochaine assemblée générale.

Le conseil d'administration se compose dorénavant comme suit:

- Monsieur Mathis Hengel, docteur en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.
- Madame Martine Schaeffer, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.
- Madame Gabriele Schneider, directrice adjointe de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Luxembourg, le 27 janvier 2003.

Pour extrait conforme

Pour le conseil d'administration

Gabriele Schneider

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2003, vol. 579, fol. 65, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09409/535/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2003.

# ROCADO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 16, rue des Capucins.

R. C. Luxembourg B 72.988.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2003, vol. 579, fol. 37, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2003.

Signature

Un mandataire

(08967/779/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2003.

## MARTINELLI STRATOCASTER & CIE S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 63.509.

# DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte de dissolution de société reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 27 décembre 2002, enregistré à Grevenmacher, le 7 janvier 2003, vol. 521, fol. 25, case 2;

- I.- Que la société en commandite par actions MARTINELLI STRATOCASTER & CIE S.C.A., ayant son siège social à L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté, R. C. S. Luxembourg, section B numéro 63.509, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 février 1998, publié au Mémorial C numéro 407 du 5 juin 1998.
- II.- Que suite à la réunion de toutes les actions en une seule main, la société se trouve dissoute par l'actionnaire unique, par reprise par lui de l'intégralité de l'actif et du passif de ladite société.
- III.- Que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant cinq ans à l'ancien siège social à L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 22 janvier 2003.

Pour extrait conforme

J. Seckler

(08968/231/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2003.

## EURO-SALAISONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 48.085.

Les comptes annuels ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 28 janvier 2003, vol. 579, fol. 54, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GESTOR, Société Fiduciaire

Signature

(08969/636/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2003.

# PRIVATE CAPITAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 16, rue des Capucins.

R. C. Luxembourg B 64.553.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2003, vol. 579, fol. 49, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2003.

Signature

Un mandataire

(08954/779/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2003.

# MORELAND HOLDING S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 39.026.

Il résulte d'une lettre recommandée adressée aux administrateurs de la Société MORELAND HOLDING S.A. que le domiciliataire a dénoncé, avec effet immédiat, la domiciliation de la Société au 310, route de Longwy, L-1371 Luxembourg.

**Etude TINTI & FATHOLAHZADEH** 

Le Domiciliataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2003, vol. 579, fol. 24, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(08927/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2003.

# AIS ADVANCED INDUSTRIAL SYSTEMS HOLDING S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 25.018.

Il résulte d'une lettre recommandée adressée aux administrateurs de la société AIS ADVANCED INDUSTRIAL SYSTEMS HOLDING S.A. que le domiciliataire dénonce avec effet immédiat la domiciliation de la société au 310, route de Longwy, L-1371 Luxembourg.

**Etude TINTI & FATHOLAHZADEH** 

Le domiciliataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2003, vol. 579, fol. 24, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(08933/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2003.

# MOBILINVEST, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 30.321.

# OAK INVEST, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 81.746.

# PAM (L), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 27.128.

# PECAP, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 30.817.

PAM (L), société anonyme sous forme de société d'investissement à capital variable, avec siège social à L-2249 Luxembourg, 14, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B 27.128, certifie, dans le cadre de la fusion par absorption

- de PECAP, société anonyme sous forme d'une société d'investissement à capital variable, avec siège social à L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B 30.817, et
- de MOBILINVEST, société anonyme sous forme d'une société d'investissement à capital variable, avec siège social à L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B 30.321,
- de OAK INVEST, société anonyme sous forme d'une société d'investissement à capital variable, avec siège social à L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B 81.746,

et au vu de l'article 264 (c) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales,

qu'aucun actionnaire de PAM (L), société absorbante, détenant au moins cinq (5) pour cent des actions émises n'a demandé à ce jour la tenue d'une assemblée générale extraordinaire,

de sorte que la fusion est devenue définitive avec effet au 4 février 2003.

Luxembourg, le 25 février 2003.

(00645/208/32)

Pour le Conseil d'Administration de PAM (L) SICAV.

# FORALIM S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 64.626.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

#### l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 20 mars 2003 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

### Ordre du jour:

- 1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002
- 3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur
- 4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
- 5. Divers

I (00298/795/15)

Le Conseil d'Administration.

# KARLAN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Registered office: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 30.406.

Messrs. Shareholders are hereby convened to attend the

#### **EXTRAORDINARY GENERAL MEETING**

which will be held on April 4, 2003 at 10.00 a.m. at the registered office, with the following agenda:

### Agenda:

Action on a motion relating to the possible winding-up of the company as provided by Article 100 of the Luxembourg law on commercial companies of August 10, 1915.

The Annual General Meeting of February 4, 2003 could not deliberate in due form on this item the agenda as the quorum required by law was not attained.

I (00465/795/14) The Board of Directors.

# PLETOR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Luxembourg, 3, rue Thomas Edison.

R. C. Luxembourg B 52.731.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

# l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 20 mars 2003 à 14.00 heures au siège social, dans les bureaux de la FIDUCIAIRE JEAN REUTER, avec l'ordre du jour suivant:

# Ordre du jour:

- 1. Lecture des comptes annuels 2002 et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes;
- 2. Vote sur les comptes annuels 2002;
- 3. Vote sur l'affectation des résultats;
- 4. Vote sur la décharge aux administrateurs et commissaire;
- 5. Divers.

Cette Assemblée délibérera valablement quelque soit la part du capital représentée et votera à la majorité simple. Les actionnaires sont priés de déposer leurs titres au plus tard 5 jours francs avant la date de l'Assemblée auprès de la KREDIETBANK S.A. à son siège à Luxembourg.

Pour le Conseil d'Administration.

J. Reuter

Administrateur-Délégué

I (00487/517/22)

# PALANDIS INVESTMENT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 41.906.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

# l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 3 avril 2003 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

#### Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 3 février 2003 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

(00468/795/14) Le Conseil d'Administration.

# COMPAGNIE PRIVEE COMMERCIALE INTERNATIONALE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 44.374.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

#### l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 21 mars 2003 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

#### Ordre du jour:

- 1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001 et 2002
- 3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur
- 4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
- 5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
- 6. Divers

I (00475/795/17)

Le Conseil d'Administration.

# WIRLY-INTERNATIONAL INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 62.107.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

# l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 21 mars 2003 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002
- 3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur
- 4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
- 5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
- 6. Divers

I (00481/795/17)

Le Conseil d'Administration.

# G.M.P. GROUP, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 38.380.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

# I'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 21 mars 2003 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002
- 3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur
- 4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
- 5. Nominations statutaires
- 6. Divers

I (00478/795/16)

Le Conseil d'Administration.

# GOLOSONE GROUP HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 46.156.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

# l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 21 mars 2003 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002

- 3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
- 4. Divers

I (00479/795/14) Le Conseil d'Administration.

# ELY INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 10.357.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

#### l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 4 avril 2003 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

#### Ordre du jour:

- 1. Modification de la dénomination sociale de ELY INTERNATIONAL S.A. en ELY INTERNATIONAL HOLDING S.A. et modification subséquente de l'article 1 des statuts;
- 2. Modification de la durée de la société pour en faire une société à durée illimitée et modification subséquente de l'article 3 des statuts;
- 3. Suppression de la valeur nominale des actions;
- 4. Conversion de la devise du capital en Euro, de sorte que le capital social s'élève désormais à EUR 371.840,28 (trois cent soixante et onze mille huit cent quarante euros et vingt huit cents);
- 5. Augmentation du capital social de la société à concurrence de EUR 9,72 (neuf euros et soixante-douze cents) pour le porter de son montant actuel de EUR 371.840,28 (trois cent soixante et onze mille huit cent quarante euros et vingt-huit cents) à EUR 371.850,- (trois cent soixante et onze mille huit cent cinquante euros) par incorporation de résultats reportés à due concurrence sans création d'actions nouvelles;
- 6. Fixation d'une nouvelle valeur nominale à EUR 2.479,- (deux mille quatre cent soixante dix neuf euros); le capital est désormais fixé à EUR 371.850,- (trois cent soixante et onze mille huit cent cinquante euros) représenté par 150 (cent cinquante) actions de EUR 2.479,- (deux mille quatre cent soixante dix neuf euros) chacune;
- 7. Introduction d'un nouveau capital autorisé à concurrence de EUR 743.700,- (sept cent quarante-trois mille sept cent euros) pour porter le capital social de son montant actuel de EUR 371.850,- (trois cent soixante et onze mille huit cent cinquante euros) à EUR 1.115.550,- (un million cent quinze mille cinq cent cinquante euros) et modification subséquente de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:
  - «Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social initial à concurrence de EUR 743.700,- (sept cent quarante-trois mille sept cent euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 371.850,- (trois cent soixante et onze mille huit cent cinquante euros) à EUR 1.115.550,- (un million cent quinze mille cinq cent cinquante euros), le cas échéant par l'émission de 300 (trois cents) actions de EUR 2.479,- (deux mille quatre cent soixante dix neuf euros) chacune, jouissant des mêmes droits que les actions existantes. En conséquence, il est autorisé à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans. De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société. Sous respect des conditions ci-avant stipulées et par dérogation à l'article 10 ci-après, le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres. Le Conseil d'Administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé. Le capital autorisé et le capital souscrit peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts»;

- 8. Autorisation au Conseil d'Administration d'émettre des emprunts obligataires convertibles et de limiter ou de supprimer le droit préférentiel de souscription lors des augmentations de capital réalisées dans le cadre du capital autorisé »;
- 9. Ajout à l'article 9 des statuts d'un paragraphe ayant la teneur suivante: «En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil d Administration.»;
- 10. Modification de l'article 10 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle du délégué du Conseil, soit par la signature collective de deux administrateurs. »;

11.Introduction d'un nouvel article (11) dans les statuts de la société ayant la teneur suivante:

«Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société pour le conseil d'administration agissant par son président ou un délégué du conseil»;

- 12. Suppression de l'article 12 relatif au cautionnement des mandats des administrateurs et du ou des commissaires:
- 13. Suppression à l'article 17 des statuts de la mention «avec l'approbation du commissaire»;

14.Divers.

1 (00489/795/74) Le Conseil d'Administration.

#### **COMPRADORE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 29.471.

Les actionnaires sont priés d'assister à

#### l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 21 mars 2003 à 15.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

- 1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes
- 2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002
- 3. Affectation du résultat
- 4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux Comptes
- 5. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur
- 6. Nominations statutaires
- 7. Divers

I (00616/029/19) Le Conseil d'Administration.

# VESPER, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 24.919.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la Sicav VESPER à

# l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 21 mars 2003 à 11.00 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapport du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises
- 2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2002
- 3. Affectation des résultats
- 4. Ouitus aux Administrateurs
- 5. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises
- 6. Nominations statutaires.

Pour pouvoir assister à la présente Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès du siège ou d'une agence de la BANQUE DE LUXEMBOURG, société anonyme à Luxembourg.

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des Actionnaires présents ou représentés.

I (00641/755/21) Le Conseil d'Administration.

# SOFIA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur. R. C. Luxembourg B 52.348.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

#### l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 20 mars 2003 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

# Ordre du jour:

- 1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
- 2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2002, et affectation du résultat.
- 3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2002.
- 4. Nominations statutaires.
- 5. Divers.

I (00698/005/16)

Le Conseil d'Administration.

## ARBED, Société Anonyme.

Registered office: L-2930 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté. R. C. Luxembourg B 6.990.

Le présent avis informe les détenteurs des obligations en circulation (les «Obligataires») de l'emprunt ARBED LUF 2.000.000,- 6,75 %, arrivant à échéance le 11 décembre 2003 (les «Obligations») de la tenue d'une

#### **ASSEMBLEE GENERALE**

des Obligataires à 10.00 heures du matin (heure de Luxembourg) le lundi 10 mars 2003 dans les locaux de la BAN-QUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A., 50, avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1. Approbation par les Obligataires de l'addition d'ARCELOR FINANCE, une société en commandite par actions constituée à Luxembourg et ayant son siège social au 19, avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg, en tant que débiteur principal des Obligations, l'Emetteur devenant débiteur secondaire, comme cela est décrit plus en détail dans un «Information Memorandum» daté du 20 février 2003 préparé en relation avec les propositions décrites dans le présent avis (l'«Information Memorandum») et approbation des modifications des modalités d'émission existantes (les «Modalités Existantes») afin de mettre en oeuvre cette approbation ainsi que cela est décrit dans l'Information Memorandum.
- 2. Approbation par les Obligataires de modifications supplémentaires aux Modalités Existantes afin:
  - 2.1 de modifier la Modalité concernant les Events of Default (clause d'échéance anticipée) afin que le seuil du cross-default (échéance anticipée par ricochet) soit augmenté à EUR 50.000.000,-; et afin
  - 2.2 de modifier la Modalité concernant l'Information Financière de sorte qu'elle prévoie que les rapports annuels d'ARCELOR FINANCE et de l'Emetteur et les rapports annuels consolidés et non-consolidés d'ARCELOR, la société-mère de l'Emetteur, et d'ARCELOR FINANCE, soient mis gratuitement à la disposition des Obligataires.

Des exemplaires de l'Information Memorandum contenant, entres autres, une description des raisons à l'origine des modifications proposées, une description d'ARCELOR FINANCE ainsi que le texte complet des propositions de modification des Modalités sont disponibles dans les agences des Agents indiqués ci-dessous. L'Information Memorandum peut aussi être consulté et copié électroniquement sur le site internet d'ARCELOR: www.arcelor.com sous Finance / Information Memorandum / Proposed Changes.

L'attention des Obligataires est attirée particulièrement sur les conditions de quorum décrites sous «Vote et Quorum» ci-dessous.

# Vote et Quorum

# Droit de vote

1. Chaque montant principal d'Obligations de EUR 1.000,- donne droit à une voix pour son détenteur.

# Certificat de Blocage

2. Chaque Obligataire qui désire participer et voter à l'Assemblée Générale (voir point 3 ci-dessous) ou qui désire désigner un mandataire pour voter à sa place à l'Assemblée Générale (voir point 4 ci-dessous) doit obtenir un certificat de la banque auprès de laquelle cet Obligataire à déposé ses Obligations, indiquant le principal des Obligations détenues et indiquant que ces Obligations sont bloquées jusqu'au lundi 10 mars 2003 inclus ou, si le quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, jusqu'à la date de l'Assemblée reconvoquée, dont il est prévu quelle aura lieu le lundi 31 mars 2003 (certificat de blocage). Des formulaires de certificat de blocage sont disponibles dans les agences des Agents indiquées au point 7 ci-dessous. Les investisseurs qui détiennent physiquement leurs Obligations doivent d'abord les déposer auprès de leur banque ou auprès de l'un des Agents dans l'une des agences indiquées au point 7 ci-dessous. Les Obligations en question ne peuvent pas être transférées durant cette période de blocage.

Participation en personne

3. Chaque Obligataire peut participer et voter à l'Assemblée Générale des Obligataires à condition qu'il/elle ait déposé, ou qu'il/elle ait instruit sa banque de déposer, l'original du certificat de blocage mentionné au point 2 ci-dessus auprès de l'une des agences des Agents indiquées ci-dessous avant 10.00 heures (heure de Luxembourg) le jeudi 6 mars 2003 ou, si l'Assemblée est reconvoquée comme décrit au point 5 ci-dessous, avant 10.00 heures (heure de Luxembourg) le jeudi 27 mars 2003. Chaque Obligataire recevra une copie du certificat de blocage et devra apporter cette copie ainsi que ses papiers d'identité à l'Assemblée Générale.

# Désignation d'un mandataire

4. Les Obligataires peuvent aussi voter par l'intermédiaire d'un mandataire, auquel cas le certificat de blocage mentionné au point 2 ci-dessus doit être déposé, avec un formulaire de procuration dûment complété, avant l'heure limite à l'un des lieux indiqués au point 3 ci-dessus. La procuration doit être signée par l'Obligataire ou, dans le cas d'une société, par une personne dûment autorisée. Les formulaires de procuration sont disponibles dans les agences des Agents indiquées ci-dessous. Toute personne peut devenir mandataire. Le mandataire recevra une copie du certificat de blocage et de procuration et devra apporter cette copie ainsi que ses papiers d'identité à l'Assemblée Générale.

Les procurations en blanc seront utilisées par le président de l'Assemblée Générale pour voter en faveur des résolutions proposées. Le vote par correspondance n'est pas possible.

#### Ouorum

5. Le quorum à l'Assemblée Générale sur première convocation est de un ou plusieurs Obligataires présents ou représentés détenant au moins 50% du montant principal des Obligations en émission. Si le quorum requis n'est pas atteint, l'Assemblée sera reconvoquée avec le même ordre du jour. Il est prévu que l'Assemblée reconvoquée se tiendra, le cas échéant, le lundi 31 mars 2003 à 10.00 heures (heure de Luxembourg) au même endroit que la première Assemblée. A moins d'une indication contraire dans le mandat, chaque mandat sera valable tant pour la première que pour la seconde Assemblée.

#### Majorité

- 6. Les résolutions à la première ou la seconde Assemblée seront prises à la majorité des deux-tiers (2/3) des votes. Si elles sont adoptées, les Obligataires seront tenus par ces résolutions, qu'ils aient ou non été présents ou représentés à cette Assemblée.
- 7. Les formulaires de certificats de blocage et de procuration sont disponibles dans chaque agence au Grand-Duché de Luxembourg de chacun des Agents dont les adresses du siège social sont indiquées ci-dessous.

**ARBED** 

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG
1-2, place de Metz
L-2954 Luxembourg
BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A.
50, avenue J. F. Kennedy
L-2951 Luxembourg
DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
69, route d'Esch
L-1470 Luxembourg
II (00506A/260/85)

# ARBED, Société Anonyme.

Registered office: L-2930 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté. R. C. Luxembourg B 6.990.

Notice is hereby given to the holders (the «Bondholders») of the outstanding LUF 2,000,000,000.- 6.75 per cent Bonds due 11th December, 2003 of ARBED (the «Bonds») that a

# **GENERAL MEETING**

of the Bondholders will be held at 10.00 a.m. (Luxembourg time) on Monday 10th March, 2003 at the offices of BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A., 50, avenue J. F. Kennedy, L-2951 Luxembourg, to deliberate upon the following agenda:

- 1. Approval by the Bondholders of the addition of ARCELOR FINANCE, a société en commandite par actions incorporated under the laws of Luxembourg with registered office at 19, avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg, as principal obligor under the Bonds with the Issuer becoming the secondary obligor thereunder, as more fully described in the information memorandum dated 20th February, 2003 produced in connection with the proposals described in this notice (the «Information Memorandum») and amendment of the existing terms and conditions of the Bonds (the «Original Terms and Conditions») so as to implement such approval in the form set out in the Information Memorandum;
- 2. Approval by the Bondholders of further amendments of the Original Terms and Conditions so as to:
  - 2.1. amend the Condition regarding Events of Default so that the threshold amount for a cross-default is increased to EUR 50,000,000.-; and

2.2. amend the Condition regarding Financial Information so that it provides for the annual report of each of ARCELOR FINANCE and the Issuer and the consolidated and non consolidated annual reports of ARCE-LOR, the parent of the Issuer, and ARCELOR FINANCE to be made available to Bondholders free of

Copies of the Information Memorandum containing, inter alia, a description of the rationale for the proposed amendments, a description of ARCELOR FINANCE as well as the full text of the proposed amended Terms and Conditions are available at the branches of the Agents specified below. The Information Memorandum can also be viewed on and downloaded from the web site of ARCELOR: www.arcelor.com, under Finance / Information Memorandum / Proposed

The attention of Bondholders is drawn particularly to the quorum requirements set out in «Voting and Quorum» below.

Voting and Quorum

Voting rights

1. Each LUF 50,000.- principal amount of Bonds entitles its holder to one vote.

Blocking certificate

2. Each Bondholder who wishes to attend and vote at the General Meeting (see section 3 below) or who wishes to appoint a proxy to vote for him/her at the General Meeting (see section 4 below) must obtain a certificate from the bank with which such Bondholder has deposited his/her Bonds, indicating the number of Bonds owned and stating that the Bonds are blocked, up to, and including, Monday 10th March, 2003 or, if such first meeting is not quorate, the date of the re-convened General Meeting expected to be held on Monday 31st March, 2003 (blocking certificate). Blocking certificate forms are available at the branches of the Agents specified in section 7 below. Investors physically holding their Bonds must first deposit them with their bank or with any of the Agents at one of their branches specified in section 7 below. The relevant Bonds may not be transferred during such blocking period.

#### Attendance in person

3. Any Bondholder may attend and vote at the General Meeting of Bondholders provided that he/she has deposited or caused his/her bank to deposit the original of the blocking certificate referred to in section 2 above at the branches of one of the Agents specified in section 7 below before 10.00 a.m. (Luxembourg time) on Thursday 6th March, 2003 or, if the meeting is reconvened as described in section 5 below, before 10.00 a.m. (Luxembourg time) on Thursday 27th March, 2003. The Bondholder will receive a copy of the blocking certificate and must bring such copy and his/her identity papers to the General Meeting.

#### Appointment of proxy

4. Bondholders may also vote by proxy, in which case the blocking certificate referred to in section 2 above together with a duly completed proxy form must be deposited by the deadline(s) and at any of the places indicated in section 3 above. The proxy shall be signed by the Bondholder or, in the case of a corporate entity, by a duly authorised signatory. Proxy forms are available at the branches of the Agents specified in section 7 below. Any person may act as proxy. The proxy will receive a copy of the blocking certificate and proxy and must bring such copy and his/her identity papers to the General Meeting.

Blank proxies will be used by the chairman of the General Meeting to vote in favour of the proposed resolutions. Voting by correspondence is not possible.

5. The quorum of the General Meeting following this first call is one or more Bondholders present or represented holding at least 50 % of the principal amount of the Bonds outstanding. If the required quorum is not reached, the meeting will be reconvened with the same agenda. It is expected that the reconvened meeting (if any) will be held on Monday 31st March, 2003 at 10.00 a.m. (Luxembourg time) at the same venue as the first meeting. No quorum will be required at the reconvened meeting. Unless otherwise specified in the proxy form, proxies will be valid for both the first and the reconvened General Meeting.

**Majority** 

- 6. Resolutions at either General Meeting will be taken at a majority of two-thirds (2/3) of the votes cast at such meeting. If passed, the resolutions will be binding on all Bondholders whether or not present or represented at the General Meeting.
- 7. The forms of blocking certificates and proxies are available at each branch in the Grand Duchy of Luxembourg of each of the Agents whose registered office is set out below.

**ARBED** 

Agents

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG 1-2, place de Metz L-2954 Luxembourg BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A. 50, avenue J. F. Kennedy L-2951 Luxembourg DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG 69, route d'Esch L-1470 Luxembourg II (00510A/260/85)

# ARBED, Société Anonyme.

Siège social: L-2930 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté. R. C. Luxembourg B 6.990.

Le présent avis informe les détenteurs des obligations en circulation (les «Obligataires») de l'emprunt ARBED EUR 100.000.000, 6 %, arrivant à échéance le 22 février 2005 (les «Obligations») de la tenue d'une

#### **ASSEMBLEE GENERALE**

des Obligataires à 10.00 heures du matin (heure de Luxembourg) le lundi 10 mars 2003 dans les locaux de la BAN-QUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A., 50, avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1. Approbation par les Obligataires de l'addition d'ARCELOR FINANCE, une société en commandite par actions constituée à Luxembourg et ayant son siège social au 19, avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg, en tant que débiteur principal des Obligations, l'Emetteur devenant débiteur secondaire, comme cela est décrit plus en détail dans un «Information Memorandum» daté du 20 février 2003 préparé en relation avec les propositions décrites dans le présent avis (l'«Information Memorandum») et approbation des modifications des modalités d'émission existantes (les «Modalités Existantes») afin de mettre en oeuvre cette approbation ainsi que cela est décrit dans l'Information Memorandum.
- 2. Approbation par les Obligataires de modifications supplémentaires aux Modalités Existantes afin:
  - 2.1 de modifier la Modalité concernant les Events of Default (clause d'échéance anticipée) afin que le seuil du cross-default (échéance anticipée par ricochet) soit augmenté à EUR 50.000.000,-; et afin
  - de modifier la Modalité concernant l'Information Financière de sorte qu'elle prévoie que les rapports annuels d'ARCELOR FINANCE et de l'Emetteur et les rapports annuels consolidés et non-consolidés d'ARCELOR, la société-mère de l'Emetteur, et d'ARCELOR FINANCE, soient mis gratuitement à la disposition des Obligataires.

Des exemplaires de l'Information Memorandum contenant, entres autres, une description des raisons à l'origine des modifications proposées, une description d'ARCELOR FINANCE ainsi que le texte complet des propositions de modification des Modalités sont disponibles dans les agences des Agents indiqués ci-dessous. L'Information Memorandum peut aussi être consulté et copié électroniquement sur le site internet d'ARCELOR: www.arcelor.com sous Finance / Information Memorandum / Modifications Proposées.

L'attention des Obligataires est attirée particulièrement sur les conditions de quorum décrites sous «Vote et Quorum» ci-dessous.

#### Vote et Quorum

#### Droit de vote

1. Chaque montant principal d'Obligations de EUR 1.000,- donne droit à une voix pour son détenteur.

# Certificat de Blocage

2. Chaque Obligataire qui désire participer et voter à l'Assemblée Générale (voir point 3 ci-dessous) ou qui désire désigner un mandataire pour voter à sa place à l'Assemblée Générale (voir point 4 ci-dessous) doit obtenir un certificat de la banque auprès de laquelle cet Obligataire à déposé ses Obligations, indiquant le principal des Obligations détenues et indiquant que ces Obligations sont bloquées jusqu'au lundi 10 mars 2003 inclus ou, si le quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, jusqu'à la date de l'Assemblée reconvoquée, dont il est prévu quelle aura lieu le lundi 31 mars 2003 (certificat de blocage). Des formulaires de certificat de blocage sont disponibles dans les agences des Agents indiquées au point 7 ci-dessous. Les investisseurs qui détiennent physiquement leurs Obligations doivent d'abord les déposer auprès de leur banque ou auprès de l'un des Agents dans l'une des agences indiquées au point 7 ci-dessous. Les Obligations en question ne peuvent pas être transférées durant cette période de blocage.

# Participation en personne

3. Chaque Obligataire peut participer et voter à l'Assemblée Générale des Obligataires à condition qu'il/elle ait déposé, ou qu'il/elle ait instruit sa banque de déposer, l'original du certificat de blocage mentionné au point 2 ci-dessus auprès de l'une des agences des Agents indiquées ci-dessous avant 10.00 heures (heure de Luxembourg) le jeudi 6 mars 2003 ou, si l'Assemblée est reconvoquée comme décrit au point 5 ci-dessous, avant 10 heures (heure de Luxembourg) le jeudi 27 mars 2003. Chaque Obligataire recevra une copie du certificat de blocage et devra apporter cette copie ainsi que ses papiers d'identité à l'Assemblée Générale.

# Désignation d'un mandataire

4. Les Obligataires peuvent aussi voter par l'intermédiaire d'un mandataire, auquel cas le certificat de blocage mentionné au point 2 ci-dessus doit être déposé, avec un formulaire de procuration dûment complété, avant l'heure limite à l'un des lieux indiqués au point 3 ci-dessus. La procuration doit être signée par l'Obligataire ou, dans le cas d'une société, par une personne dûment autorisée. Les formulaires de procuration sont disponibles dans les agences des Agents indiquées ci-dessous. Toute personne peut devenir mandataire. Le mandataire recevra une copie du certificat de blocage et de procuration et devra apporter cette copie ainsi que ses papiers d'identité à l'Assemblée Générale.

Les procurations en blanc seront utilisées par le président de l'Assemblée Générale pour voter en faveur des résolutions proposées. Le vote par correspondance n'est pas possible.

#### Quorum

5. Le quorum à l'Assemblée Générale sur première convocation est de un ou plusieurs Obligataires présents ou représentés détenant au moins 50 % du montant principal des Obligations en émission. Si le quorum requis n'est pas atteint, l'Assemblée sera reconvoquée avec le même ordre du jour. Il est prévu que l'Assemblée reconvoquée se tiendra, le cas échéant, le lundi 31 mars 2003 à 10.00 heures (heure de Luxembourg) au même endroit que la première Assemblée. A moins d'une indication contraire dans le mandat, chaque mandat sera valable tant pour la première que pour la seconde Assemblée.

Majorité

- 6. Les résolutions à la première ou la seconde Assemblée seront prises à la majorité des deux-tiers (2/3) des votes. Si elles sont adoptées, les Obligataires seront tenus par ces résolutions, qu'ils aient ou non été présents ou représentés à cette Assemblée.
- 7. Les formulaires de certificats de blocage et de procuration sont disponibles dans chaque agence au Grand-Duché de Luxembourg de chacun des Agents dont les adresses du siège social sont indiquées ci-dessous.

ARBED

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG
1-2, place de Metz
L-2954 Luxembourg
BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A.
50, avenue J. F. Kennedy
L-2951 Luxembourg
DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
69, route d'Esch
L-1470 Luxembourg
II (00508A/260/85)

#### ARBED, Société Anonyme.

Registered office: L-2930 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté. R. C. Luxembourg B 6.990.

Notice is hereby given to the holders (the «Bondholders») of the outstanding EUR 100,000,000.- 6 per cent Bonds due 22nd February, 2005 of ARBED (the «Bonds») that a

#### **GENERAL MEETING**

of the Bondholders will be held at 10.00 a.m. (Luxembourg time) on 10th March, 2003 at the offices of BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A., 50, avenue J. F. Kennedy, L-2951 Luxembourg, to deliberate upon the following agenda:

- 1. Approval by the Bondholders of the addition of ARCELOR FINANCE, a société en commandite par actions incorporated under the laws of Luxembourg with registered office at 19, avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg, as principal obligor under the Bonds with the Issuer becoming the secondary obligor thereunder, as more fully described in the information memorandum dated 20th February, 2003 produced in connection with the proposals described in this notice (the «Information Memorandum») and amendment of the existing terms and conditions of the Bonds (the «Original Terms and Conditions») so as to implement such approval in the form set out in the Information Memorandum;
- 2. Approval by the Bondholders of further amendments of the Original Terms and Conditions so as to:
  - 2.1. amend the Condition regarding Events of Default so that the threshold amount for a cross-default is increased to EUR 50,000,000.-; and
  - 2.2. amend the Condition regarding Financial Information so that it provides for the annual report of each of ARCELOR FINANCE and the Issuer and the consolidated and non consolidated annual reports of ARCELOR, the parent of the Issuer, and ARCELOR FINANCE to be made available to Bondholders free of charge.

Copies of the Information Memorandum containing, inter alia, a description of the rationale for the proposed amendments, a description of ARCELOR FINANCE as well as the full text of the proposed amended Terms and Conditions are available at the branches of the Agents specified below. The Information Memorandum can also be viewed on and downloaded from the web site of ARCELOR: www.arcelor.com, under Finance / Information Memorandum / Proposed Changes.

The attention of Bondholders is drawn particularly to the quorum requirements set out in «Voting and Quorum» below.

Voting and Quorum

Voting rights

1. Each EUR 1,000.- principal amount of Bonds entitles its holder to one vote.

Blocking certificate

2. Each Bondholder who wishes to attend and vote at the General Meeting (see section 3 below) or who wishes to appoint a proxy to vote for him/her at the General Meeting (see section 4 below) must obtain a certificate from the bank with which such Bondholder has deposited his/her Bonds, indicating the number of Bonds owned and stating that the Bonds are blocked, up to, and including, Monday 10th March, 2003 or, if such first meeting is not quorate, the date of the reconvened General Meeting expected to be held on Monday 31st March, 2003 (blocking certificate). Blocking

certificate forms are available at the branches of the Agents specified in section 7 below. Investors physically holding their Bonds must first deposit them with their bank or with any of the Agents at one of their branches specified in section 7 below. The relevant Bonds may not be transferred during such blocking period.

### Attendance in person

3. Any Bondholder may attend and vote at the General Meeting of Bondholders provided that he/she has deposited or caused his/her bank to deposit the original of the blocking certificate referred to in section 2 above at the branches of one of the Agents specified in section 7 below before 10.00 a.m. (Luxembourg time) on Thursday 6th March, 2003 or, if the meeting is reconvened as described in section 5 below, before 10.00 a.m. (Luxembourg time) on Thursday 27th March, 2003. The Bondholder will receive a copy of the blocking certificate and must bring such copy and his/her identity papers to the General Meeting.

# Appointment of proxy

4. Bondholders may also vote by proxy, in which case the blocking certificate referred to in section 2 above together with a duly completed proxy form must be deposited by the deadline(s) and at any of the places indicated in section 3 above. The proxy shall be signed by the Bondholder or, in the case of a corporate entity, by a duly authorised signatory. Proxy forms are available at the branches of the Agents specified in section 7 below. Any person may act as proxy. The proxy will receive a copy of the blocking certificate and proxy and must bring such copy and his/her identity papers to the General Meeting.

Blank proxies will be used by the chairman of the General Meeting to vote in favour of the proposed resolutions. Voting by correspondence is not possible.

#### Quorum

5. The quorum of the General Meeting following this first call is one or more Bondholders present or represented holding at least 50 % of the principal amount of the Bonds outstanding. If the required quorum is not reached, the meeting will be reconvened with the same agenda. It is expected that the reconvened meeting (if any) will be held on Monday 31st March, 2003 at 10.00 a.m. (Luxembourg time) at the same venue as the first meeting. No quorum will be required at the reconvened meeting. Unless otherwise specified in the proxy form, proxies will be valid for both the first and the reconvened General Meeting.

#### **Majority**

- 6. Resolutions at either General Meeting will be taken at a majority of two-thirds (2/3) of the votes cast at such meeting. If passed, the resolutions will be binding on all Bondholders whether or not present or represented at the General Meeting.
- 7. The forms of blocking certificates and proxies are available at each branch in the Grand Duchy of Luxembourg of each of the Agents whose registered office is set out below.

ARBED

# Agents

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG 1-2, place de Metz
L-2954 Luxembourg
BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A.
50, avenue J. F. Kennedy
L-2951 Luxembourg
DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
69, route d'Esch
L-1470 Luxembourg
II (00511A/260/85)

# ARBED, Société Anonyme.

Siège social: L-2930 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté. R. C. Luxembourg B 6.990.

Le présent avis informe les détenteurs des obligations en circulation (les «Obligataires») de l'emprunt ARBED LUF 2.500.000.000, 5,375% arrivant à échéance le 20 décembre 2006 (les «Obligations») de la tenue d'une

#### ASSEMBLEE GENERALE

des Obligataires à 10.00 heures du matin (heure de Luxembourg) le lundi 10 mars 2003 dans les locaux de la BAN-QUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A., 50, avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Approbation par les Obligataires de l'addition d'ARCELOR FINANCE, une société en commandite par actions constituée à Luxembourg et ayant son siège social au 19, avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg, en tant que débiteur principal des Obligations, l'Emetteur devenant débiteur secondaire, comme cela est décrit plus en détail dans un «Information Memorandum» daté du 20 février 2003 préparé en relation avec les propositions décrites dans le présent avis (l'«Information Memorandum») et approbation des modifications des modalités d'émission existantes (les «Modalités Existantes») afin de mettre en oeuvre cette approbation ainsi que cela est décrit dans l'Information Memorandum.

- 2. Approbation par les Obligataires de modifications supplémentaires aux Modalités Existantes afin:
  - 2.1 de modifier la Modalité concernant les Events of Default (clause d'échéance anticipée) afin que le seuil du cross-default (déchéance du terme anticipée par ricochet) soit augmenté à EUR 50.000.000,-; et afin
  - 2.2 de modifier la Modalité concernant l'Information Financière de sorte qu'elle prévoie que les rapports annuels d'ARCELOR FINANCE et de l'Emetteur et les rapports annuels consolidés et non-consolidés d'ARCELOR, la société-mère de l'Emetteur et d'ARCELOR FINANCE, soient mis gratuitement à la disposition des Obligataires.

Des exemplaires de l'Information Memorandum contenant, entres autres, une description des raisons à l'origine des modifications proposées, une description d'ARCELOR FINANCE ainsi que le texte complet des propositions de modification des Modalités sont disponibles dans les agences des Agents indiqués ci-dessous. L'Information Memorandum peut aussi être consulté et copié électroniquement sur le site internet d'ARCELOR: www.arcelor.com sous Finance / Information Memorandum / Proposed Changes.

L'attention des Obligataires est attirée particulièrement sur les conditions de quorum décrites sous 'Vote et Quorum' ci-dessous.

#### Vote et Quorum

#### Droit de vote

1. Chaque montant principal d'Obligations de LUF 50.000,- donne droit à une voix pour son détenteur.

# Certificat de Blocage

2. Chaque Obligataire qui désire participer et voter à l'Assemblée Générale (voir point 3 ci-dessous) ou qui désire désigner un mandataire pour voter à sa place à l'Assemblée Générale (voir point 4 ci-dessous) doit obtenir un certificat de la banque auprès de laquelle cet Obligataire à déposé ses Obligations, indiquant le principal des Obligations détenues et indiquant que ces Obligations sont bloquées jusqu'au lundi 10 mars 2003 inclus ou, si le quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, jusqu'à la date de l'Assemblée reconvoquée, dont il est prévu quelle aura lieu le lundi 31 mars 2003 (certificat de blocage). Des formulaires de certificat de blocage sont disponibles dans les agences des Agents indiquées au point 7 ci-dessous. Les investisseurs qui détiennent physiquement leurs Obligations doivent d'abord les déposer auprès de leur banque ou auprès de l'un des Agents dans l'une des agences indiquées au point 7 ci-dessous. Les Obligations en question ne peuvent pas être transférées durant cette période de blocage.

#### Participation en personne

3. Chaque Obligataire peut participer et voter à l'Assemblée Générale des Obligataires à condition qu'il/elle ait déposé, ou qu'il/elle ait instruit sa banque de déposer, l'original du certificat de blocage mentionné au point 2 ci-dessus auprès de l'une des agences des Agents indiquées ci-dessous avant 10.00 heures (heure de Luxembourg) le jeudi 6 mars 2003 ou, si l'Assemblée est reconvoquée comme décrit au point 5 ci-dessous, avant 10.00 heures (heure de Luxembourg) le jeudi 27 mars 2003. Chaque Obligataire recevra une copie du certificat de blocage et devra apporter cette copie ainsi que ses papiers d'identité à l'Assemblée Générale.

## Désignation d'un mandataire

4. Les Obligataires peuvent aussi voter par l'intermédiaire d'un mandataire, auquel cas le certificat de blocage mentionné au point 2 ci-dessus doit être déposé, avec un formulaire de procuration dûment complété, avant l'heure limite à l'un des lieux indiqués au point 3 ci-dessus. La procuration doit être signée par l'Obligataire ou, dans le cas d'une société, par une personne dûment autorisée. Les formulaires de procuration sont disponibles dans les agences des Agents indiquées ci-dessous. Toute personne peut devenir mandataire. Le mandataire recevra une copie du certificat de blocage et de procuration et devra apporter cette copie ainsi que ses papiers d'identité à l'Assemblée Générale.

Les procurations en blanc seront utilisées par le président de l'Assemblée Générale pour voter en faveur des résolutions proposées. Le vote par correspondance n'est pas possible.

#### Quorum

5. Le quorum à l'Assemblée Générale sur première convocation est de un ou plusieurs Obligataires présents ou représentés détenant au moins 50% du montant principal des Obligations en émission. Si le quorum requis n'est pas atteint, l'Assemblée sera reconvoquée avec le même ordre du jour. Il est prévu que l'Assemblée reconvoquée se tiendra, le cas échéant, le lundi 31 mars 2003 à 10.00 heures (heure de Luxembourg) au même endroit que la première Assemblée. A moins d'une indication contraire dans le mandat, chaque mandat sera valable tant pour la première que pour la seconde Assemblée.

# Majorité

- 6. Les résolutions à la première ou la seconde Assemblée seront prises à la majorité des deux-tiers (2/3) des votes. Si elles sont adoptées, les Obligataires seront tenus par ces résolutions, qu'ils aient ou non été présents ou représentés à cette Assemblée.
- 7. Les formulaires de certificats de blocage et de procuration sont disponibles dans chaque agence au Grand-Duché de Luxembourg de chacun des Agents dont les sièges sociaux sont indiquées ci-dessous.

**ARBED** 

BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A.
50, avenue J. F. Kennedy
L-2951 Luxembourg
DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
69, route d'Esch
L-1470 Luxembourg
II (00509A/260/85)

# ARBED, Société Anonyme.

Registered office: L-2930 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté. R. C. Luxembourg B 6.990.

Notice is hereby given to the holders (the «Bondholders») of the outstanding LUF 2,500,000,000.- 5.375 per cent Bonds due 20th December, 2006 of ARBED (the «Bonds») that a

#### **GENERAL MEETING**

of the Bondholders will be held at 10.00 a.m. (Luxembourg time) on Monday 10th March, 2003 at the offices of BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A., 50, avenue J. F. Kennedy, L-2951 Luxembourg, to deliberate upon the following agenda:

- 1. Approval by the Bondholders of the addition of ARCELOR FINANCE, a société en commandite par actions incorporated under the laws of Luxembourg with registered office at 19, avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg, as principal obligor under the Bonds with the Issuer becoming the secondary obligor thereunder, as more fully described in the information memorandum dated 20th February, 2003 produced in connection with the proposals described in this notice (the «Information Memorandum») and the amendment of the existing terms and conditions of the Bonds (the «Original Terms and Conditions») so as to implement such approval in the form set out in the Information Memorandum;
- 2. Approval by the Bondholders of further amendments of the Original Terms and Conditions so as to:
  - 2.1. amend the Condition regarding Events of Default so that the threshold amount for a cross-default is increased to EUR 50,000,000.-; and
  - 2.2. amend the Condition regarding Financial Information so that it provides for the annual report of each of ARCELOR FINANCE and the Issuer and the consolidated and non consolidated annual reports of ARCELOR, the parent of the Issuer, and ARCELOR FINANCE to be made available to Bondholders free of charge.

Copies of the Information Memorandum containing, inter alia, a description of the rationale for the proposed amendments, a description of ARCELOR FINANCE as well as the full text of the proposed amended Terms and Conditions are available at the branches of the Agents specified below. The Information Memorandum can also be viewed on and downloaded from the web site of ARCELOR: www.arcelor.com under Finance / Information Memorandum / Proposed Changes.

The attention of Bondholders is drawn particularly to the quorum requirements set out in «Voting and Quorum» below.

# Voting and Quorum

# Voting rights

1. Each LUF 50,000.- principal amount of Bonds entitles its holder to one vote.

# Blocking certificate

2. Each Bondholder who wishes to attend and vote at the General Meeting (see section 3 below) or who wishes to appoint a proxy to vote for him/her at the General Meeting (see section 4 below) must obtain a certificate from the bank with which such Bondholder has deposited his/her Bonds, indicating the principal amount of Bonds owned and stating that the Bonds are blocked, up to, and including, Monday 10th March, 2003 or, if such first meeting is not quorate, the date of the reconvened General Meeting expected to be held on Monday 31st March, 2003 (blocking certificate). Blocking certificate forms are available at the branches of the Agents specified in section 7 below. Investors physically holding their Bonds must first deposit them with their bank or with any of the Agents at one of their branches specified in section 7 below. The relevant Bonds may not be transferred during such blocking period.

# Attendance in person

3. Any Bondholder may attend and vote at the General Meeting of Bondholders provided that he/she has deposited or caused his/her bank to deposit the original of the blocking certificate referred to in section 2 above at the branches of one of the Agents specified in section 7 below before 10.00 a.m. (Luxembourg time) on Thursday 6th March, 2003 or, if the meeting is reconvened as described in section 5 below, before 10.00 a.m. (Luxembourg time) on Thursday 27th March, 2003. The Bondholder will receive a copy of the blocking certificate and must bring such copy and his/her identity papers to the General Meeting.

#### Appointment of proxy

4. Bondholders may also vote by proxy, in which case the blocking certificate referred to in section 2 above together with a duly completed proxy form must be deposited by the deadline(s) and at any of the places indicated in section 3 above. The proxy shall be signed by the Bondholder or, in the case of a corporate entity, by a duly authorised signatory.

Proxy forms are available at the branches of the Agents specified in section 7 below. Any person may act as proxy. The proxy will receive a copy of the blocking certificate and proxy and must bring such copy and his/her identity papers to the General Meeting.

Blank proxies will be used by the chairman of the General Meeting to vote in favour of the proposed resolutions. Voting by correspondence is not possible.

#### Ouorum

5. The quorum of the General Meeting following this first call is one ore more Bondholders present or represented holding at least 50 % of the principal amount of the Bonds outstanding. If the required quorum is not reached, the meeting will be reconvened with the same agenda. It is expected that the reconvened meeting (if any) will be held on Monday 31st March, 2003 at 10.00 a.m. (Luxembourg time) at the same venue as the first meeting. No quorum will be required at the reconvened meeting. Unless otherwise specified in the proxy form, proxies will be valid for both the first and the reconvened General Meeting.

### **Majority**

- 6. Resolutions at either General Meeting will be taken at a majority of two-thirds (2/3) of the votes cast at such meeting. If passed, the resolutions will be binding on all Bondholders whether or not present or represented at the General Meeting.
- 7. The forms of blocking certificates and proxies are available at each branch in the Grand Duchy of Luxembourg of each of the Agents whose registered office is set out below.

**ARBED** 

#### Agents

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG 1-2, place de Metz
L-2954 Luxembourg
BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A.
50, avenue J. F. Kennedy
L-2951 Luxembourg
DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
69, route d'Esch
L-1470 Luxembourg
II (00512A/260/85)

# SIDMAR FINANCE (Groupe ARBED) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2930 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté. R. C. Luxembourg B 59.577.

Le présent avis informe les détenteurs des obligations en circulation (les «Obligataires») de l'emprunt SIDMAR FINANCE (Groupe ARBED) S.A. LUF 2.000.000.000,- 5,75 %, garanti inconditionnellement et irrévocablement par ARBED, arrivant à échéance le 22 octobre 2004 (les «Obligations») de la tenue d'une

# ASSEMBLEE GENERALE

des Obligataires à 10.00 heures du matin (heure de Luxembourg) le lundi 10 mars 2003 dans les bureaux de la BAN-QUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A., 50, avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1. Approbation par les Obligataires de l'addition d'ARCELOR FINANCE, une société en commandite par actions constituée à Luxembourg et ayant son siège social au 19, avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg, en tant que débiteur principal des Obligations, l'Emetteur devenant débiteur secondaire, comme cela est décrit plus en détail dans un «Information Memorandum» daté du 20 février 2003 préparé en relation avec les propositions décrites dans le présent avis (l'«Information Memorandum») et approbation des modifications des modalités d'émission existantes (les «Modalités Existantes») afin de mettre en oeuvre cette approbation ainsi que cela est décrit dans l'Information Memorandum.
- 2. Approbation par les Obligataires de modifications supplémentaires aux Modalités Existantes afin:
  - 2.1 de modifier la Modalité concernant les Events of Default (clause d'échéance anticipée) afin que le seuil du cross-default (échéance anticipée par ricochet) soit augmenté à EUR 50.000.000,-; et afin
  - 2.2 de modifier la Modalité concernant l'Information Financière de sorte qu'elle prévoie que les rapports annuels d'ARCELOR FINANCE et de l'Emetteur et les rapports annuels consolidés et non-consolidés d'ARCELOR, la société-mère de l'Emetteur, d'ARBED et d'ARCELOR FINANCE, soient mis gratuitement à la disposition des Obligataires.

Des exemplaires de l'Information Memorandum contenant, entres autres, une description des raisons à l'origine des modifications proposées, une description d'Arcelor Finance ainsi que le texte complet des propositions de modification des Modalités sont disponibles dans les agences des Agents indiqués ci-dessous. L'Information Memorandum peut aussi être consulté et copié électroniquement sur le site internet d'ARCELOR: www.arcelor.com sous Finance / Information Memorandum / Proposed Changes.

L'attention des Obligataires est attirée particulièrement sur les conditions de quorum décrites sous «Vote et Quorum» ci-dessous.

# Vote et Quorum

Droit de vote

1. Chaque montant principal d'Obligations de LUF 50.000,- donne droit à une voix pour son détenteur.

Certificat de Blocage

2. Chaque Obligataire qui désire participer et voter à l'Assemblée Générale (voir point 3 ci-dessous) ou qui désire désigner un mandataire pour voter à sa place à l'Assemblée Générale (voir point 4 ci-dessous) doit obtenir un certificat de la banque auprès de laquelle cet Obligataire à déposé ses Obligations, indiquant le principal des Obligations détenues et indiquant que ces Obligations sont bloquées jusqu'au lundi 10 mars 2003 inclus ou, si le quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, jusqu'à la date de l'Assemblée reconvoquée, dont il est prévu quelle aura lieu le lundi 31 mars 2003 (certificat de blocage). Des formulaires de certificat de blocage sont disponibles dans les agences des Agents indiquées au point 7 ci-dessous. Les investisseurs qui détiennent physiquement leurs Obligations doivent d'abord les déposer auprès de leur banque ou auprès de l'un des Agents dans l'une des agences indiquées au point 7 ci-dessous. Les Obligations en question ne peuvent pas être transférées durant cette période de blocage.

## Participation en personne

3. Chaque Obligataire peut participer et voter à l'Assemblée Générale des Obligataires à condition qu'il/elle ait déposé, ou qu'il/elle ait instruit sa banque de déposer, l'original du certificat de blocage mentionné au point 2 ci-dessus auprès de l'une des agences des Agents indiquées ci-dessous avant 10.00 heures (heure de Luxembourg) le jeudi 6 mars 2003 ou, si l'Assemblée est reconvoquée comme décrit au point 5 ci-dessous, avant 10.00 heures (heure de Luxembourg) le jeudi 27 mars 2003. Chaque Obligataire recevra une copie du certificat de blocage et devra apporter cette copie ainsi que ses papiers d'identité à l'Assemblée Générale.

### Désignation d'un mandataire

4. Les Obligataires peuvent aussi voter par l'intermédiaire d'un mandataire, auquel cas le certificat de blocage mentionné au point 2 ci-dessus doit être déposé, avec un formulaire de procuration dûment complété, avant l'heure limite à l'un des lieux indiqués au point 3 ci-dessus. La procuration doit être signée par l'Obligataire ou, dans le cas d'une société, par une personne dûment autorisée. Les formulaires de procuration sont disponibles dans les agences des Agents indiquées ci-dessous. Toute personne peut devenir mandataire. Le mandataire recevra une copie du certificat de blocage et de procuration et devra apporter cette copie ainsi que ses papiers d'identité à l'Assemblée Générale.

Les procurations en blanc seront utilisées par le président de l'Assemblée Générale pour voter en faveur des résolutions proposées. Le vote par correspondance n'est pas possible.

#### Ouorum

5. Le quorum à l'Assemblée Générale sur première convocation est de un ou plusieurs Obligataires présents ou représentés détenant au moins 50 % du montant principal des Obligations en émission. Si le quorum requis n'est pas atteint, l'Assemblée sera reconvoquée avec le même ordre du jour. Il est prévu que l'Assemblée reconvoquée se tiendra, le cas échéant, le lundi 31 mars 2003 à 10.00 heures (heure de Luxembourg) au même endroit que la première Assemblée. A moins d'une indication contraire dans le mandat, chaque mandat sera valable tant pour la première que pour la seconde Assemblée.

#### Maiorité

- 6. Les résolutions à la première ou la seconde Assemblée seront prises à la majorité des deux-tiers (2/3) des votes. Si elles sont adoptées, les Obligataires seront tenus par ces résolutions, qu'ils aient ou non été présents ou représentés à cette Assemblée.
- 7. Les formulaires de certificats de blocage et de procuration sont disponibles dans chaque agence au Grand-Duché de Luxembourg de chacun des Agents dont les adresses du siège social sont indiquées ci-dessous.

SIDMAR FINANCE (Groupe ARBED) S.A.

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG
1-2, place de Metz
L-2954 Luxembourg
DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
69, route d'Esch
L-1470 Luxembourg
BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A.
50, avenue J. F. Kennedy
L-2951 Luxembourg
II (00507A/260/86)

# SIDMAR FINANCE (Groupe ARBED) S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2930 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté. R. C. Luxembourg B 59.577.

Notice is hereby given to the holders (the «Bondholders») of the outstanding LUF 2,000,000,000.- 5.75 per cent Bonds due 22nd October, 2004 of SIDMAR FINANCE (Groupe ARBED) S.A. unconditionally and irrevocably guaranteed by ARBED (the «Bonds») that a

#### GENERAL MEETING

of the Bondholders will be held at 10.00 a.m. (Luxembourg time) on Monday 10th March, 2003 at the offices of BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A., 50, avenue J. F. Kennedy, L-2951 Luxembourg, to deliberate upon the following agenda:

- 1. Approval by the Bondholders of the addition of ARCELOR FINANCE, a société en commandite par actions incorporated under the laws of Luxembourg with registered office at 19, avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg, as principal obligor under the Bonds with the Issuer becoming the secondary obligor thereunder, as more fully described in the information memorandum dated 20th February, 2003 produced in connection with the proposals described in this notice (the «Information Memorandum») and amendment of the existing terms and conditions of the Bonds (the «Original Terms and Conditions») so as to implement such approval in the form set out in the Information Memorandum;
- 2. Approval by the Bondholders of further amendments of the Original Terms and Conditions so as to:
  - 2.1. amend the Condition regarding Events of Default so that the threshold amount for a cross-default is increased to EUR 50,000,000.-; and
  - 2.2. amend the Condition regarding Financial Information so that it provides for the annual report of each of ARCELOR FINANCE, ARBED and the Issuer and the consolidated and non consolidated annual reports of ARCELOR, the parent of the Issuer, ARBED and ARCELOR FINANCE to be made available to Bondholders free of charge.

Copies of the Information Memorandum containing, inter alia, a description of the rationale for the proposed amendments, a description of Arcelor Finance as well as the full text of the proposed amended Terms and Conditions are available at the branches of the Agents specified below. The Information Memorandum can also be viewed on and downloaded from the web site of ARCELOR: www.arcelor.com, under Finance / Information Memorandum / Proposed Changes.

The attention of Bondholders is drawn particularly to the quorum requirements set out in «Voting and Quorum» below.

# Voting and Quorum

#### Voting rights

1. Each LUF 50,000.- principal amount of Bonds entitles its holder to one vote.

### Blocking certificate

2. Each Bondholder who wishes to attend and vote at the General Meeting (see section 3 below) or who wishes to appoint a proxy to vote for him/her at the General Meeting (see section 4 below) must obtain a certificate from the bank with which such Bondholder has deposited his/her Bonds, indicating the number of Bonds owned and stating that the Bonds are blocked, up to, and including, Monday 10th March, 2003 or, if such first meeting is not quorate, the date of the reconvened General Meeting expected to be held on Monday 31st March, 2003 (blocking certificate). Blocking certificate forms are available at the branches of the Agents specified in section 7 below. Investors physically holding their Bonds must first deposit them with their bank or with any of the Agents at one of their branches specified in section 7 below. The relevant Bonds may not be transferred during such blocking period.

# Attendance in person

3. Any Bondholder may attend and vote at the General Meeting of Bondholders provided that he/she has deposited or caused his/her bank to deposit the original of the blocking certificate referred to in section 2 above at the branches of one of the Agents specified in section 7 below before 10.00 a.m. (Luxembourg time) on Thursday 6th March, 2003 or, if the meeting is re-convened as described in section 5 below, before 10.00 a.m. (Luxembourg time) on Thursday M 27th March, 2003. The Bondholder will receive a copy of the blocking certificate and must bring such copy and his/her identity papers to the General Meeting.

# Appointment of proxy

4. Bondholders may also vote by proxy, in which case the certificate referred to in section 2 above together with a duly completed proxy form must be deposited by the deadline(s) and at any of the places indicated in section 3 above. The proxy shall be signed by the Bondholder or, in the case of a corporate entity, by a duly authorised signatory. Proxy forms are available at the branches of the Agents specified in section 7 below. Any person may act as proxy. The proxy will receive a copy of the blocking certificate and proxy and must bring such copy and his/her identity papers to the General Meeting.

Blank proxies will be used by the chairman of the General Meeting to vote in favour of the proposed resolutions. Voting by correspondence is not possible.

#### Quorum

5. The quorum of the General Meeting following this first call is one or more Bondholders present or represented holding at least 50 % of the principal amount of the Bonds outstanding. If the required quorum is not reached, the meeting will be reconvened with the same agenda. It is expected that the reconvened meeting (if any) will be held on Monday 31st March, 2003 at 10.00 a.m. (Luxembourg time) at the same venue as the first meeting. No quorum will be required at the reconvened meeting. Unless otherwise specified in the proxy form, proxies will be valid for both the first and the reconvened General Meeting.

**Majority** 

- 6. Resolutions at either General Meeting will be taken at a majority of two-thirds (2/3) of the votes cast at such meeting. If passed, the resolutions will be binding on all Bondholders whether or not present or represented at the General Meeting.
- 7. The forms of blocking certificates and proxies are available at each branch in the Grand Duchy of Luxembourg of each of the Agents whose registered office is set out below.

SIDMAR FINANCE (Groupe ARBED) S.A.

Agents

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

1-2, place de Metz

L-2954 Luxembourg

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

69, route d'Esch

L-1470 Luxembourg

BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A.

50, avenue J. F. Kennedy

L-2951 Luxembourg

II (00513A/260/86)

## MIDOR FINANCE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve. R. C. Luxembourg B 36.375.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

## I'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le vendredi 14 mars 2003 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Renouvellement du mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (00428/755/17) Le Conseil d'Administration.

## FORTIS L FIX, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 50.443.

## UNE ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

des Actionnaires se tiendra le mardi 11 mars 2003 à 11.45 heures, dans les locaux de FORTIS INVESTMENT MANA-GEMENT LUXEMBOURG S.A, sis 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

Ordre du jour:

- 1. Fixation du capital minimum de la Société à celui prévu par l'article 26 de la Loi du 30 mars 1988 sur les OPC tel que modifié;
- 2. Désolidarisation des compartiments conformément à l'article 111 (2) de la Loi du 30 mars 1988 sur les OPC afin que chacun d'eux ne réponde que de ses propres dettes, engagements et obligations;
- 3. A cet effet, refonte complète des Statuts de la Société;
- 4. Divers.

Conformément à l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée par la Loi du 7 septembre 1987, l'Assemblée ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital de la Société est présente ou représentée. Les décisions devront être prises par les deux tiers au moins des actions présentes ou représentées.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée ou y être représentés, les actionnaires au porteur devront déposer leurs actions et procurations aux guichets des agences suivantes:

au Grand-Duché de Luxembourg: BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A.

en Belgique: FORTIS BANQUE

aux Pays-Bas: FORTIS BANK NEDERLAND

le tout cinq jours francs au moins avant la réunion.

Les actionnaires en nom seront admis sur justification de leur identité, à condition d'avoir, cinq jours francs au moins avant la réunion, fait connaître leur intention de prendre part à l'Assemblée.

II (00386/584/28) Le Conseil d'Administration.

## INTFIDECO, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 24.884.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

# I'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 17 mars 2003 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 16 janvier 2003 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

II (00217/795/14)

Le Conseil d'Administration.

# SOCIETE INTERNATIONALE DE RECHERCHES TECHNIQUES (SIRTEC) S.A.,

Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 17.549.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

## l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 20 mars 2003 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 20 janvier 2003 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

II (00272/795/15)

Le Conseil d'Administration.

# FILAOS OVERSEAS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 26, rue Louvigny. R. C. Luxembourg B 18.848.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

## I'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 11 mars 2003 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
- 3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
- 4. Nomination d'un nouvel Administrateur en remplacement d'un Administrateur décédé.
- 5. Divers.

II (00378/795/15)

Le Conseil d'Administration.

# EXPEDITION PARTICULIERE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.

R. C. Luxembourg B 18.879.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

# l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 11 mars 2003 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
- 3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
- 4. Divers.

II (00379/795/14)

Le Conseil d'Administration.

# e-commInvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 69.466.

Die Aktionäre werden hiermit zur

#### ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Gesellschaft eingeladen, die am 13. März 2003 um 15.00 Uhr, am 5, boulevard de la Foire, Luxemburg, mit folgender Tagesordnung stattfindet:

#### Tagesordnung:

- 1. Vorlage des Jahresabschlusses und der Berichte des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars
- 2. Genehmigung des Jahresabschlusses sowie Ergebniszuweisung per 31. Dezember 2002
- 3. Entlastung des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars
- 4. Neuwahlen
- 5. Beschluss über die Weiterführung der Gesellschaft gemäss Artikel 100 der Gesetzgebung über die Handelsgesellschaften.
- 6. Verschiedenes

II (00316/534/18) Der Verwaltungsrat.

## ADERLAND HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 27.556.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

## I'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 10 mars 2003 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002
- 3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
- 4. Divers.

II (00392/795/14) Le Conseil d'Administration.

## FORTIS L FoF, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 63.266.

## UNE ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

des Actionnaires se tiendra le mardi 11 mars 2003 à 11.30 heures, dans les locaux de FORTIS INVESTMENT MANA-GEMENT LUXEMBOURG S.A, sis 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

Ordre du jour:

- 1. Fixation du capital minimum de la Société à celui prévu par l'article 26 de la Loi du 30 mars 1988 sur les OPC tel que modifié;
- 2. Désolidarisation des compartiments conformément à l'article 111 (2) de la Loi du 30 mars 1988 sur les OPC afin que chacun d'eux ne réponde que de ses propres dettes, engagements et obligations;
- 3. A cet effet, refonte complète des Statuts de la Société;
- 4. Divers.

Conformément à l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée par la Loi du 7 septembre 1987, l'Assemblée ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital de la Société est présente ou représentée. Les décisions devront être prises par les deux tiers au moins des actions présentes ou représentées.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée ou y être représentés, les actionnaires au porteur devront déposer leurs actions et procurations aux guichets des agences suivantes:

au Grand-Duché de Luxembourg: BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A.

en Belgique: FORTIS BANQUE

aux Pays-Bas: FORTIS BANK NEDERLAND

le tout cinq jours francs au moins avant la réunion.

Les actionnaires en nom seront admis sur justification de leur identité, à condition d'avoir, cinq jours francs au moins avant la réunion, fait connaître leur intention de prendre part à l'Assemblée.

II (00387/584/28) Le Conseil d'Administration.

## YRENEE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 48.318.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

#### I'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE REPORTEE

qui aura lieu le 10 mars 2003 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 2000 et 2001.
- 3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
- 4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
- 5. Divers.

II (00380/795/16)

Le Conseil d'Administration.

## PARMERIA, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 5.391.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

#### l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le jeudi 13 mars 2003 à 15.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (00389/755/17) Le Conseil d'Administration.

# AKINES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 58.265.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

## l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 11 mars 2003 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002
- 3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur
- 4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
- 5. Divers

II (00403/795/15)

Le Conseil d'Administration.

## MeesPierson-STRATEGY, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 49.023.

## UNE ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

se tiendra le mardi 11 mars 2003 à 11.00 heures, dans les locaux de FORTIS INVESTMENT MANAGEMENT LUXEM-BOURG S.A., sis 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

- 1. Modification des Statuts de la Société de la manière suivante:
  - article 5: modification du premier paragraphe afin de préciser que le capital minimum est celui prévu par la Loi du 30 mars 1988;

- article 11: ajout d'un quatrième paragraphe précisant que l'Assemblée approuve les comptes et donne décharge aux administrateurs;
- article 22: ajout d'un second paragraphe précisant les modalités de présentation des souscriptions;
- article 23: modification du dernier paragraphe afin de remplacer les termes «auprès d'une autre personne physique ou morale désignée par la Société» par «auprès d'une société dûment autorisée désignée dans le prospectus par la Société»;
- article 24: modification du second paragraphe afin de préciser que la conversion sera faite le second jour d'évaluation suivant la réception de l'ordre et non le premier;
- article 25: modification du premier paragraphe afin de préciser que les VNI sont calculées au moins deux fois par mois au lieu d'une fois;
- article 28: modification du second paragraphe afin de préciser que le capital minimum est celui prévu par la Loi du 30 mars 1988;
- article 28: suppression du troisième paragraphe faisant double emploi avec le second;
- article 30: reformulation des termes du sixième paragraphe;

#### 2. Divers.

Conformément à l'article 67-1 de la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée par la Loi du 7 septembre 1987, l'Assemblée ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital de la Société est présente ou représentée. Les décisions devront être prises par les deux tiers au moins des actions présentes ou représentées.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée ou y être représentés, les actionnaires au porteur devront déposer leurs actions et procurations aux guichets des agences suivantes:

au Grand-Duché de Luxembourg: BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A.

le tout cinq jours francs au moins avant la réunion.

Les actionnaires en nom seront admis sur justification de leur identité, à condition d'avoir, cinq jours francs au moins avant la réunion, fait connaître leur intention de prendre part à l'Assemblée.

II (00388/584/38) Le Conseil d'Administration.

## SINFINA, SOCIETE INTERNATIONALE DE FINANCEMENT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 10.287.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

## l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le jeudi 13 mars 2003 à 16.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (00390/755/17) Le Conseil d'Administration.

# COFILUX, COMPAGNIE FINANCIERE LUXEMBOURGEOISE D'INVESTISSEMENT ET PARTICIPATION, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 35.890.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

## l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 12 mars 2003 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 septembre 2002
- 3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur
- 4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
- 5. Divers

II (00408/795/16) Le Conseil d'Administration.

# MUSIC WORLD EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 39.850.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

#### l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 10 mars 2003 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002
- 3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur
- 4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
- 5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
- 6. Divers.

II (00404/795/17)

Le Conseil d'Administration.

## UNIFIDA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 20.035.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

## l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 11 mars 2003 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002
- 3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
- 4. Divers

II (00409/795/14)

Le Conseil d'Administration.

# SOMALUX - SOCIETE DE MATERIEL LUXEMBOURGEOISE S.A.,

Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 4.523.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

# I'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le 11 mars 2003 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002
- 3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
- 4. Nomination statutaire du Commissaire aux Comptes
- 5. Divers

II (00402/795/16)

Le Conseil d'Administration.

## MAREPIER HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 39.165.

Les actionnaires sont priés d'assister à

## l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 10 mars 2003 à 15.30 heures, au siège social à Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

- 1. Présentation des comptes annuels, des rapports de gestion du Conseil d'Administration et des rapports du Commissaire aux comptes
- 2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002 et au 31 décembre 2001
- 3. Affectation du résultat

- 4. Décharge à donner aux administrateurs pour les exercices écoulés et pour la tardivité de la tenue des Assemblées Générales Statutaires
- 5. Décharge à donner au commissaire aux comptes
- 6. Nominations statutaires
- 7. Transfert du siège social
- 8. Divers

II (00424/029/21)

Le Conseil d'Administration.

## INTEL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 35.509.

Les actionnaires et porteurs de parts de fondateur sont convoqués par le présent avis à

## I'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 12 mars 2003 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 octobre 2002
- 3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
- 4. Divers

II (00414/795/14)

Le Conseil d'Administration.

## LION 51 S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 34.392.

Les actionnaires et porteurs de parts de fondateur sont convoqués par le présent avis à

#### l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 12 mars 2003 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 30 juin 2001 et 2002
- 3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
- 4. Divers

II (00415/795/14)

Le Conseil d'Administration.

## VALUGA, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 23.952.

Les actionnaires sont priés d'assister à

## l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 10 mars 2003 à 14.00 heures, au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

- 1. Présentation des comptes annuels, des rapports de gestion du Conseil d'Administration et des rapports du Commissaire aux Comptes
- 2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2001 et au 31 décembre 2002
- 3. Affectation du résultat
- 4. Décharge à donner aux administrateurs pour les exercices écoulés et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2002
- 5. Décharge à donner au Commissaire aux comptes
- 6. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur
- 7. Nominations statutaires
- 8. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales
- 9. Divers

II (00425/029/22)

Le Conseil d'Administrateur.

## SOPALUX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 25.173.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

## ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on March 11, 2002 at 11.00 a.m. at the registered office, with the following agenda:

#### Agenda:

- 1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor
- 2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2002
- 3. Ratification of the co-option of a Director
- 4. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
- 5. Action on a motion relating to the possible winding-up of the company as provided by Article 100 of the Luxembourg law on commercial companies of August 10, 1915
- 6. Miscellaneous

II (00416/795/17) The Board of Directors.

## T.T.D.A. S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 51.454.

Les actionnaires sont priés d'assister à

## l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 10 mars 2003 à 10.00 heures, au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

## Ordre du jour:

- 1. Présentation des comptes annuels, des rapports de gestion du Conseil d'Administration et des rapports du Commissaire aux comptes
- 2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2001 et au 31 décembre 2002
- 3. Affectation du résultat
- 4. Décharge à donner aux administrateurs pour les exercices écoulés et pour la tardiveté de la tenue de l'Assemblée Générale statutaire de 2002
- 5. Décharge à donner au commissaire aux comptes
- 6. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur
- 7. Nominations statutaires
- 8. Divers

II (00426/029/21) Le Conseil d'Administration.

# UNIOSA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 77.317.

Les actionnaires sont priés d'assister à

## l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 11 mars 2003 à 15.00 heures, au siège social, 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

# Ordre du jour:

- 1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
- 2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2001
- 3. Affectation du résultat
- 4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardiveté de la tenue de l'Assemblée Générale Statutaire
- 5. Décharge à donner au Commissaire aux comptes
- 6. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur
- 7. Nominations statutaires
- 8. Divers

II (00432/029/21) Le Conseil d'administration.

# **BRAUNER & RICHARDS HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 19.822.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

# I'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 10 mars 2003 à 11.45 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002
- 3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
- 4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
- 5. Divers.

II (00417/795/16)

Le Conseil d'Administration.

## SEMIT INTERNATIONAL S.A. HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 19.418.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

#### l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 10 mars 2003 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002
- 3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
- 4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
- 5. Divers.

II (00418/795/16)

Le Conseil d'Administration.

## ALPHA CLUB INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 70.143.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

# l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 20 mars 2003 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 20 janvier 2003 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

II (00271/795/14) Le Conseil d'Administration.

# CORDITE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 73.135.

Les actionnaires sont priés d'assister à

# l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 12 mars 2003 à 14.00 heures, au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

- 1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
- 2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2001
- 3. Affectation du résultat

- 4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale statutaire
- 5. Décharge à donner au commissaire aux comptes
- 6. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur
- 7. Nominations statutaires
- 8. Divers

II (00439/029/21) Le Conseil d'Administration.

## **CROWN PROPERTIES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt. R. C. Luxembourg B 40.323.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

## l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 11 mars 2003 à 15.00 heures au siège de la société.

Ordre du jour:

- 1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
- 2. Approbation des bilan et compte de Profits et Pertes au 31 décembre 2002
- 3. Affectation du résultat
- 4. Décharge aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes
- 5. Divers

II (00422/806/15) Le Conseil d'Administration.

## FESTON INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 65.031.

Les actionnaires sont priés d'assister à

## l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 11 mars 2003 à 10.00 heures, au siège social, 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

- 1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
- 2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2001
- 3. Affectation du résultat
- 4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardiveté de la tenue de l'Assemblée Générale Statutaire
- 5. Décharge à donner au Commissaire aux comptes
- 6. Nominations statutaires
- 7. Divers

II (00433/029/20)

Le Conseil d'Administration.

## CAP DE L'ECOLE FRANÇAISE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 71.828.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

# I'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 11 mars 2003 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
- 2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2002, et affectation du résultat.
- 3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2002.
- 4. Nomination et démission d'un Administrateur.
- 5. Divers.

II (00441/005/16) Le Conseil d'Administration.

## PASTOR INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 39.080.

Les actionnaires sont priés d'assister à

#### l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 12 mars 2003 à 11.00 heures, au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

#### Ordre du jour:

- 1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
- 2. Approbation des comptes annuels au 30 juin 2002
- 3. Affectation du résultat
- 4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale statutaire
- 5. Décharge à donner au commissaire aux comptes
- 6. Nominations statutaires
- 7. Divers

II (00440/029/20)

Le Conseil d'Administration.

## VISTA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 54.810.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

## I'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 10 mars 2003 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

#### Ordre du jour:

- 1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
- 2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 30 novembre 2002, et affectation du résultat.
- 3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 novembre 2002.
- 4. Divers.

II (00520/005/15)

Le Conseil d'Administration.

# BEARTREE INVESTMENTS, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent. R. C. Luxembourg B 52.966.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

## I'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 10 mars 2003 à 9.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

## Ordre du jour:

- 1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
- 3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
- 4. Acceptation de la démission du commissaire aux comptes et nomination de son remplaçant.
- 5. Divers.

II (00488/696/15)

Le Conseil d'Administration.

# DOMANIAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve. R. C. Luxembourg B 41.966.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

## l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le mercredi 12 mars 2003 à 16.00 heures au siège social avec pour

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux comptes,

- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (00524/755/17) Le Conseil d'Administration.

## **VEDALO HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve. R. C. Luxembourg B 11.478.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

#### l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le mardi 11 mars 2003 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (00525/755/17)

Le Conseil d'Administration.

## ALBACORE LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais. R. C. Luxembourg B 71.171.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

## I'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 10 mars 2003 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2002.
- 2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002.
- 3. Affectation des résultats au 31 décembre 2002.
- 4. Vote spécial conformément à l'article 100, de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
- 5. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
- 6. Nomination des administrateurs et du commissaire aux comptes.
- 7. Divers.

II (00499/817/18) Le Conseil d'Administration.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg Imprimeur: Imprimeure de la Cour Victor Buck, société à responsabilité limitée, Zone Industrielle Am Bann, L-3372 Leudelange